

Bulletin municipal

de Mervent

Décembre 2016



SOMMAIRE

Le mot du Maire	p 01
Les décisions du conseil municipal	p 02
Commission environnement	p 16
Les brèves du Pays de Fontenay-le-Comte	p 17
Les tarifs des services municipaux	p 19
Informations pratiques	p 20
Adresses et informations utiles	p 22
Réglementations diverses	p 26
Les démarches administratives	p 28
L'école publique Maro Vidua	p 30
Base de loisirs	p 31
La vie associative	p 33
Ça s'est passé à Mervent	p 42
Commerces Entreprises Tourisme	p 45
Carnet	p 46
Calendrier des manifestations	p 46
Calendrier de chasse	p 47
La photo Mystère	p 48



M E R V E N T

Vœux du Maire

14 Janvier 2017

A 17h

Salle

Jean-Louis Ripaud



INVITATION

Tous les nouveaux arrivants sont les bienvenues.

LE MOT DU MAIRE

Une nouvelle fois, je reprends la plume pour m'adresser à vous par le biais de ce dernier bulletin de l'année 2016.

Une année en demi-teinte en ce qui concerne tout d'abord la météo. Après les six premiers mois d'une pluviométrie atteignant pratiquement la moyenne annuelle, nous avons eu une très belle arrière saison, voire un début de sécheresse. Cette dernière nous a permis de redécouvrir et même de découvrir pour les plus jeunes, notre vallée d'antan et tout particulièrement son pont roman. A la fréquentation des innombrables visiteurs et curieux, cette attraction éphémère a rappelé aux plus anciens d'entre nous les merveilleux souvenirs d'une époque où cette vallée grouillait d'activités. Cette baisse importante du niveau de l'eau n'est pas due aux travaux actuels sur le barrage, mais à l'approvisionnement en eau potable de tout un secteur (Nord-Ouest de la Vendée) déficitaire.

Depuis quelques années, de gros travaux ont été engagés par Vendée-Eau afin de relier les différents points de distribution en eau. Ce travail trouve tout son intérêt lors d'une période comme celle que nous venons de passer. A ce sujet, le remplissage de l'ancienne carrière de la Joletière va commencer cet hiver et si la pluviométrie est normale, le site sera plein avant l'été 2017. Une garantie supplémentaire grâce aux 750 000 m³ de stockage.

Une année en demi-teinte également devant les menaces d'attentats qui planent toujours au dessus de notre pays. Malgré l'important travail des cellules anti terroristes, la vigilance reste de mise. A notre niveau, nous mettons en place quelques éléments de sécurité supplémentaires à l'école : vitres opaques, verrous intérieur, panneaux de stationnement interdit le long de la façade, système d'alerte, exercice de confinement diligent par l'académie, etc.....

Le risque zéro n'existe pas, à nous tous d'être vigilants.

Une année en demi-teinte pour notre économie et le secteur de l'emploi. Nous ne voyons toujours pas arriver l'embellie tant promise et des promesses nous allons encore en avoir de toutes sortes en ce début d'année (présidentielle oblige). A nous tous, citoyens, d'exprimer en notre âme et conscience notre choix dans l'urne. Un choix qui se veut réfléchi, responsable et sérieux, pour nous et surtout pour l'avenir de nos enfants et de notre pays.

En ce qui nous concerne, cette fin d'année voit aboutir quelques projets, entre autres la sécurisation de la départementale RD 99 à l'entrée du village côté Joletière et l'acquisition de bâtiments. Cette dernière démarche a pour but de continuer le développement du centre bourg. Enfin !!! la construction des logements seniors va commencer. Les marchés ont été attribués et Vendée-Logement va engager les travaux. J'espère que la tranche technique sera plus rapide que la tranche administrative. Lors du premier semestre, la communauté de communes s'engage à réaliser des aménagements de sécurité sur la départementale RD 116 en face de la base de loisirs, ainsi que la réalisation d'un nouveau parking. La commune de Mervent est bien sûr partie intégrante de ce projet. Nous continuons également à travailler sur les autres dossiers, particulièrement celui des lotissements. La municipalité va devoir prendre une décision dès le début de l'année, mais je vous en parlerai plus longuement lors de la cérémonie des vœux le 14 Janvier, ainsi que de nos autres projets.

Il me reste à vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année, entourés de vos proches et une très bonne année 2017.

A très bientôt

*Le Maire,
Joël BOBINEAU*

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : l'essentiel

18 DECEMBRE 2015

SUIVI DES PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

■ CCU (CONTRAT COMMUNAL D'URBANISME)

Monsieur le Maire évoque sa rencontre avec le CAUE lors de laquelle ils ont pu échanger sur le projet d'aménagement en voie partagée entre le bourg et les futurs logements seniors ainsi que la réhabilitation de l'ancien presbytère. Une étude sur ces aménagements est nécessaire pour évaluer la faisabilité du projet pour un coût d'environ 6000€ à 7000€. Le CAUE a informé la mairie que cette étude pourra être subventionnée à hauteur de 30% du coût total. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de l'appel d'offre pour l'étude.

■ LOGEMENTS SENIORS

Concernant le programme d'économie pour la construction des logements seniors, Monsieur le Maire a exprimé, auprès de Vendée Logement, son souhait de conserver les garages et le préau sur le projet. L'attente des réponses à l'appel d'offre est aujourd'hui nécessaire pour savoir si ces éléments pourront être inclus financièrement dans le projet. Dans le cas où ils ne pourraient être inclus pour cause budgétaire, le financement de ceux-ci seront envisagés par la commune.

■ SÉCURISATION RD 99

Monsieur le Maire évoque son rendez-vous du 17 décembre 2015 avec les différents partenaires concernés par la sécurisation de la RD 99 ainsi que les membres de la commission voirie sur les lieux du projet. Celui-ci serait constitué de la création de bandes transversales en résine et de l'implantation d'un radar pédagogique. Pour la mise en place de chicanes, celles-ci seront testées très prochainement avec des bornes plastiques. Aujourd'hui, la mairie est dans l'attente de la validation de l'agence routière suite à la constitution du dossier par le cabinet Millet.

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part de ses échanges avec la Communauté de Communes concernant le contrôle de l'assainissement non collectif des Ouillères. Suite à sa rencontre avec le président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte et d'autres élus, ceux-ci souhaitent tout de même effectuer le contrôle de l'assainissement de cette partie de Mervent. Monsieur le Maire a maintenu sa position et ne donne pas son soutien et sa validation à ce contrôle.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

■ COMMISSION TOURISME

Monsieur le Maire s'est rendu sur place avec la commission tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte pour effectuer un état des lieux des cabanes, tables de pique-nique et voiries en forêt de Mervent. Concernant les cabanes, la restauration du toit en tôle noire a été évoquée. Attente du devis de l'ONF pour le démontage et l'évacuation des débris.

■ PROJET D'UNE CRÈCHE SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire évoque sa rencontre avec une personne qui porte un projet de crèche sur la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte. Elle a pu faire part de son souhait d'effectuer une étude pour évaluer les besoins des habitants via un questionnaire distribué aux familles concernées sur les communes.

Le Conseil Municipal décide par, 5 contres, 2 abstentions, 5 pours, d'autoriser la distribution de ce questionnaire.

■ MERVENTHON

Le Merventhon a rapporté 2 524,40 euros qui seront reversés au Téléthon. La manifestation s'est globalement bien passée. Il est choisi de repartir sur le même type d'animation l'année prochaine. Monsieur le Maire remercie les bénévoles et les partenaires de cette manifestation.

ETUDE DES DIVERS DEVIS

■ TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE ET DE LA CANTINE

Des travaux de rénovation de la toiture de l'école et de la cantine sont envisagés. 161 m2 pour la cantine et 190 m2 pour la partie couvrant les anciennes classes. Deux devis sont parvenus à la mairie :

Mandin Construction

- 13 284,17€ HT pour la cantine

- 17 789,44€ HT pour l'école

BONNEAU

- 12 287,05€ HT pour la cantine

- 18 460,49€ HT pour l'école

Attente du troisième devis pour la prise de décision.

■ TRAVAUX DU CIMETIÈRE

Des travaux de rénovation des allées du cimetière sont envisagés avec la mise en place d'un enrobé (1000m2).

Deux devis sont parvenus à la mairie :

COLAS : 19 802,50€ HT

Rineau TP : 19 395,78€ HT

Attente du troisième devis pour la prise de décision.

■ TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Devis de Racaud : 28 615,63€ HT

Après négociation 26 727,23€ HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis.

MISSION D'ASSISTANCE EN MATIÈRE DE PREVENTION DES RISQUES

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, son accord pour la prestation proposée par la Communauté de Communes qui comprend la mise à jour du document unique, la sensibilisation des assistants de prévention, la mutualisation de formations et le conseil technique en matière de prévention des risques professionnels. Le coût estimé pour la commune (sur la base de 19 communes participantes) est de 649,35€.

CONVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'INSTALLATION D'ABRIS VOYAGEURS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA VENDEE

Le conseil municipal valide à l'unanimité la convention relative au programme d'installation d'abris voyageurs suite à la reprise du marché, lancé par le département de la Vendée, par la société J.C. DECAUX pour la location, l'entretien et la maintenance de ces abris.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018

Le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 suite au renouvellement de ce contrat avec la CAF et la MSA porté par la commune de Foussais-Payré en partenariat avec la commune de Mervent, Saint-Michel-le-Cloucq et Vouvant.

SERVICE COMMUN « UNITE INSTRUCTION – DROIT DES SOLS » :
PRECISIONS CONCERNANT LES MODALITES
DE REMBOURSEMENT – REFACTION DE L'ATTRIBUTION
DE COMPENSATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 16 novembre 2015, le conseil communautaire du Pays de Fontenay-le-Comte a approuvé le financement du service commun « Unité Instruction – Droit des Sols » par réfaction de l'attribution de compensation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte :

- d'imputer les effets financiers de la convention de service commun « Unité Instruction – Droit des Sols » à savoir pour notre commune la somme de 2132.91€ par an.

- que cette imputation interviendra en une fois sur un douzième de l'attribution de compensation des communes membres avec régularisation au vu du compte administratif de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte pour les mois non échus.

TRANSFERT DE SENTIERS DE RANDONNEES PEDESTRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 06 juillet 2015, la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte a validé la prise de compétence globale en matière de sentiers de randonnées pédestres pour la création, l'aménagement, le balisage, l'entretien et la promotion des itinéraires de randonnée pédestre reconnus d'intérêt communautaire. Les circuits de randonnées concernés sur Mervent sont :

- Petit Maillezais ; Autour de Mervent ; Balade merventaise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le transfert des circuits de randonnées à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte.

CONTRAT D'ASSURANCE VILLASSUR

Les élus, à l'unanimité, autorisent la signature du contrat d'assurance des bâtiments communaux pour l'année 2016.

PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les élus, à l'unanimité, autorisent la création d'un poste d'adjoint administratif à compter du 07 janvier 2016. De plus, il autorise, à l'unanimité, la reconduction du contrat de Jennifer GOURSAUD en tant qu'Adjoint Technique en milieu scolaire du 04 janvier au 5 février 2016.

22 JANVIER 2016

REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur le Maire fait part du rendez-vous avec la société Soliha, ancien PACT Vendée, concernant la réhabilitation de l'ancien presbytère. Cette société, qui accompagne la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte, se propose d'être maître d'ouvrage sur la réhabilitation de l'ancien presbytère. Soliha serait donc en charge du projet et du montage du dossier. Le Conseil Municipal fait part de son intérêt pour la proposition. Voir avec le CAUE pour le CCU. Dans ce cadre, Monsieur le Maire fait part de la circulaire DETR – exercice 2016. Il doit reprendre contact avec Soliha très prochainement.

VOIRIE

■ **SÉCURISATION DE LA RD 99**

Suite à la rencontre du 17 décembre 2015, le Cabinet Millet estime les travaux à 13 308,00€ TTC sans les chicanes et 23 967,60€ TTC avec les chicanes. Ces estimations étant relativement élevées, une demande de devis va être formulée auprès de, Ouest Signalisation. De plus, la mairie est dans l'attente d'une réponse du département pour savoir si elle profitera d'une subvention pour le radar pédagogique.

■ **TRAVAUX DU CIMETIÈRE**

Le dernier devis pour les travaux du cimetière est parvenu en mairie. Le devis RACAUD est de 13 060,00€ HT. Après comparaison entre les 3 devis, ce dernier est privilégié.

■ **DEMANDE DE TRAVAUX**

L'entreprise NAULLEAU a formulé une demande de travaux auprès de la Mairie concernant la chaussée abîmée à la sortie de son entreprise. La commune se charge de retirer la chaussée abîmée et l'entreprise NAULLEAU de financer les matériaux pour refaire la route. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette demande.

JARDIN SOLIDAIRE – ECLORE (L'AIDE AUX DEVOIRS)

■ **JARDIN SOLIDAIRE**

Monsieur le Maire évoque sa réunion du 07 janvier 2016, avec Brigitte ANNEREAU, les institutrices de l'école Maro Vidua et Monsieur DEMBRAND, responsable de formation du Lycée Bel-Air. Ainsi le lycée propose de mettre à disposition un stagiaire sur la commune pour concrétiser le projet autour du Jardin Solidaire (recherche de financement, ...). De plus, Monsieur le Maire aborde le projet du CPE de former une association autour du jardin.

■ **ECLORE (L'AIDE AUX DEVOIRS)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt de l'association Eclore. Il évoque les solutions trouvées sur les autres communes. Aujourd'hui, les bénévoles souhaitent continuer l'activité jusqu'à la fin de l'année scolaire tout en étant couvert par la commune de Mervent. Une réflexion sera avancée prochainement sur l'organisation à partir de la rentrée scolaire 2016-2017.

■ **LES TAPS**

Monsieur le Maire présente le projet de Brigitte ANNEREAU pour les TAPS, une activité tir à l'arc sur 2 sessions qui se ferait le vendredi 11 et 18 mars 2016 soit dans l'école ou dans le parc du Château. Elle serait animée par Wilfried PICARD de la base de Loisirs de Mervent. Pour cette activité, il sera nécessaire d'aller chercher le matériel à la base de loisirs. Le coût de l'activité est de 150€ les 2 vendredis au lieu de 300€, prix appliqué en temps normal. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le projet.

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

■ **PROJET DU LOTISSEMENT KRITENSEN**

Une vente échelonnée des terrains cédés par la mairie au promoteur sur plusieurs années est envisagée, mais sa faisabilité est encore à étudier avec le cabinet notarial.

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame BOUSSEMART, Caval Nature, de louer un terrain appartenant à la commune pour y installer ses chevaux et effectuer des départs de balade touristique en période estivale. La superficie du terrain est de 6170m² pour un prix de location de 150€/ha par an. Il lui est demandé la remise en état du terrain lors de la restitution de celui-ci. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à louer le terrain au montant indiqué.

SYDEV

■ **CONTRIBUTION ANNUELLE :**

TRAVAUX DE MAINTENANCE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de la contribution de la commune de Mervent au titre de l'année 2016 pour les travaux de maintenance ainsi que l'estimation des coûts liés à l'achat d'énergie.

Pour information les tarifs de maintenance appliqués par le SyDEV sont maintenus identiques à l'année 2015. Le montant de la contribution est de 3 236,40€. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le paiement de la contribution.

■ DÉFINITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ANNUELLE ATTRIBUÉE AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL CONSÉCUTIF AUX TRAVAUX DE MAINTENANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de définir l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance pour un montant de 1 638,00€. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat d'assurance du personnel auprès de Groupama.

26 FEVRIER 2016

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

■ LOGEMENTS SENIORS

La construction des logements seniors se situant dans le périmètre du pont roman de la Vallée, classé monument historique, les Bâtiments de France ont exigé des tuiles « Tiges de bottes » pour les toitures ainsi que des gouttières en zinc. Ces modifications entraînent une plus-value et un appel d'offres va être relancé. Les entreprises retenues devraient être connues au mois de mai.

■ RÉNOVATION PRESBYTÈRE

L'association Soliha Vendée (anciennement Pact Vendée) spécialisée dans l'amélioration de l'habitat a été contactée une première fois dans le cadre du projet communal de rénovation du presbytère. Dans le cadre d'un partenariat, les élus en charge du dossier vont reprendre contact avec Soliha pour déterminer le cahier des charges et le délai de réception de ces travaux. La maîtrise d'ouvrages par la commune pour la rénovation du presbytère a aussi été évoquée.

SECURISATION RD 99

Le Département ne prend plus en charge le radar pédagogique. Le SYDEV peut assurer cette prise en charge. Un dossier de demande de subvention a été envoyé du SYDEV au Conseil Départemental. Pour les travaux de marquage au sol, le cabinet MILLET transmettra également un cahier des charges pour la consultation des entreprises.

COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

■ TRAVAUX DE COUVERTURE DE L'ÉCOLE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le devis d'un montant de 18 075€ de l'entreprise de maçonnerie Christian ROYER pour la réalisation des travaux de couverture de l'école et de la cantine.

■ TRAVAUX DU CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le devis d'un montant de 13 060,00€ HT de l'entreprise RACAUD pour les travaux de réfection des allées du cimetière.

■ ECHANGE MERVENT-SAHOFIKA (MADAGASCAR)

Monsieur le Maire fait part de sa réunion avec François BON, conseiller départemental, Evelyne TOUTAIN, Brigitte ANNÉREAU et Guillaume ROMANO concernant un projet d'échanges avec le village de Sahofika à Madagascar. La création d'une association pour mener à bien ce projet est en cours de constitution. Dans le cadre du programme départemental, les actions de partenariat pourront être financées à hauteur de 1000€ à 4000€. Une proposition de jumelage est à l'étude.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE : PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la convention de prestations de services concernant la prévention des risques professionnels. Celle-ci a pour objet de définir les conditions techniques et financières de l'intervention du chargé d'études « prévention des risques professionnels » notamment en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

CONCERTS EDUCATIFS : CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE JEAN-LOUIS RIPAUD AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la convention de partenariat avec le Département de la Vendée dans le cadre de l'utilisation de la salle Jean-Louis RIPAUD pour des concerts éducatifs à destination des élèves de cycle 3 des écoles primaires du canton de Fontenay-le-Comte durant l'année scolaire 2015/2016.

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

■ SUBVENTION VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt des subventions du Département pour la voirie à partir du 1er janvier 2016. Soit un manque d'aide de 8000 à 10 000€.

■ AGRANDISSEMENT DU MAGASIN HALDIS

Monsieur le Maire fait part des deux solutions envisagées pour l'agrandissement du magasin HallDis demandé par Jacky BELOUIN.

- 1ère solution : Agrandissement dans les locaux de l'Office de Tourisme et un déplacement de l'Office de Tourisme à la place des sanitaires avec la création d'un nouveau sanitaire public adapté aux normes handicapés. Coût estimé à 95 000€

- 2ème solution : Agrandissement derrière le magasin nécessitant des travaux de terrassement importants. Création d'une salle de stockage. Coût estimé à 230 000€.

Le choix de la première solution serait accordé par le Conseil Municipal. Reste à déterminer avec Monsieur Jacky BELOUIN, propriétaire de la supérette HallDis, le montant de la participation financière.

25 MARS 2016

VOIRIE : SECURISATION RD 99

Monsieur le Maire fait part de 3 réponses à l'appel d'offres concernant la sécurisation de la RD 99. La Commission Appel d'offres, présidée par Monsieur le Maire, a fixé une réunion le vendredi 1er avril à 10h pour l'ouverture des plis.

VOTE

■ DES TAUX D'IMPOSITION 2016 DES TAXES DIRECTES LOCALES

À l'unanimité, les élus décident de reconduire les taux d'imposition de 2015 des taxes directes locales pour l'année 2016 soit :

- Taxe habitation : 18,66%
- Taxe foncière (bâti) : 17,15%
- Taxe foncière (non bâti) 53,40%

■ DES SUBVENTIONS 2016

Saho Vidua	120,00€
Antenne secourisme Saint-Hilaire des Loges	100,00€
Comité des Parents d'élèves Mervent.....	120,00€
Société de chasse Mervent.....	120,00€
Resto du cœur	100,00€
Nautisme Fontenay-Mervent.....	120,00€
Gymnastique Volontaire Féminine « La Détente ».....	120,00€
USAV club de Foot	650,00€
La Cicadelle.....	100,00€
AFN Mervent	120,00€
L'Espoir Merventais, club de pétanque.....	120,00€

Rando Merventaise 120,00€
L'association les Murailles de Maireventi a formulé une demande de subvention exceptionnelle de 400€ pour l'organisation d'un spectacle le 17 août 2016. Après délibération, le Conseil Municipal accorde une subvention de 250 € qui sera définitive lors de la réalisation de ce spectacle.

Adhésion CAUE :

La Commune de Mervent décide d'adhérer au CAUE pour un montant de 40€ suite aux nombreuses sollicitations de cet organisme par la commune.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part de l'arrivée à terme du contrat de partenariat avec La Poste concernant l'Agence Postale Communale de Mervent. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention pour une durée de 5 ans et reconductible pour une durée de 5 ans.

MUTUALISATION : RAPPORT ANNUEL DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MUTUALISATION ANNEE 2015 ET PERSPECTIVES 2016

Monsieur le Maire fait part du rapport annuel de l'état d'avancement de la mutualisation année 2015 et des perspectives pour l'année 2016. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce rapport relatif aux mutualisations des services et valide les projets 2016 entre l'EPCI et ses communes membres.

PERSONNEL COMMUNAL

Les élus autorisent à l'unanimité, la reconduction du contrat de Jennifer GOURSAUD en tant qu'Adjoint Technique en milieu scolaire jusqu'au 5 juillet.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

ATELIER « DÉSHERBER AUTREMENT » AVEC GRAINE DE NATURE

Monsieur BONNEAU, élu à la Commission environnement, fait part du bilan de l'atelier «Désherber autrement » qui a accueilli une douzaine de personnes. C'était un moment convivial, apprécié des participants. L'atelier a été mené dans la salle du conseil puis route du Chêne Tord avec le fleurissement des pistes cyclables. Un pochon avec quelques graines a été offert à chaque participant.

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire fait part du nouveau plan de lutte contre les frelons asiatiques instauré par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte. Auparavant celle-ci prenait en charge qu'une partie du coût de destruction des nids chez les particuliers. A l'avenir, elle prendra en charge la totalité du coût de destruction. Les personnes devront signaler les nids et remplir une fiche en mairie ou directement à la Communauté de Communes. Cette dernière fera ensuite appel à l'entreprise habilitée.

AGRANDISSEMENT DU MAGASIN HALLDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de déplacement de l'Office de Tourisme est techniquement réalisable avec sanitaire public accessible aux personnes handicapées. Il informe aussi que la Communauté de Communes a aujourd'hui la compétence tourisme et donc la charge financière de la construction d'un Office de Tourisme sur son territoire avec une participation de la commune d'implantation de 11%. Il sera nécessaire de savoir, très prochainement, si la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte est prête à suivre la commune dans ce projet.

15 AVRIL 2016

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

M.SABOURAUD, adjoint aux finances, présente les comptes de gestion 2015 dressés et arrêtés par le Percepteur. Ils sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

M.SABOURAUD, présente les comptes les comptes administratifs 2015 :

Budget principal :

Le compte administratif présente (résultat de clôture de l'exercice 2015)
- un excédent de fonctionnement.....809 880,05 €
- un déficit d'investissement..... 61 792,46 €

Budget assainissement

Le compte administratif présente (résultat de clôture de l'exercice 2015)
- un excédent de fonctionnement.....5067,14€
- un déficit d'investissement..... 26 065,23 €

Budget ensemble commercial et services

Le compte administratif présente (résultat de clôture de l'exercice 2015)
- un déficit de fonctionnement.....11 151,93€
- un déficit d'investissement..... 253 070,58 €

Monsieur le maire se retire de la salle du conseil pendant le vote des comptes administratifs 2015, les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, par 13 voix « pour » vote le budget de fonctionnement s'élevant en dépenses et en recettes à 1 494 581,95 euros et le budget d'investissement s'élevant en dépenses et en recettes à 999 060,63 euros

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, par 13 voix « pour » vote le budget de fonctionnement s'élevant en dépenses et en recettes à 33 097,00 euros et le budget d'investissement s'élevant en dépenses et en recettes à 37 517,23 euros

BUDGET ENSEMBLE COMMERCIAL ET SERVICES

Le conseil municipal, par 13 voix « pour » vote le budget de fonctionnement s'élevant en dépenses et en recettes à 28 829,25 euros et le budget d'investissement s'élevant en dépenses et en recettes à 281 790,72 euros.

VOIRIE : SECURISATION RD 99

Monsieur le Maire fait part des 3 réponses obtenues suite à l'appel d'offres concernant la sécurisation de la RD 99 :

- SGTP RACAUD : 20 794,80€ TTC

- COLAS : 16 425,60€ TTC

- Ouest Signalisation : Non recevable car les travaux de la chicane n'étaient pas inclus.

Suite à l'ouverture des plis lors de la réunion de la commission le vendredi 1er avril et après analyse des offres par le cabinet Millet, la proposition de l'entreprise COLAS a été considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse. Le Conseil Municipal attribue le marché pour les travaux d'aménagement de sécurisation de la RD 99 à l'entreprise COLAS.

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

ACQUISITION BÂTIMENT DANS LE BOURG

Monsieur fait part des dernières informations obtenues concernant le bien cadastré D 2066. Bâtiment dont une potentielle acquisition est envisagé par la commune afin de mettre à disposition de nouveaux locaux commerciaux. Le propriétaire évalue actuellement le bien à 70 000€/ 75 000€ sans le passage permettant de relier au parking de

la Mairie. Le Conseil Municipal considère que ce passage est nécessaire au projet afin d'éviter le retrait du local vis-à-vis de la vie du bourg. Une nouvelle prise de contact devrait être faite prochainement avec la propriétaire du bâtiment. Le propriétaire du passage n'a pas pu être contacté car en vacances jusqu'en juillet.

■ RÉTROCESSION OFFICE DE TOURISME À JACKY BELOUIN

Monsieur le Maire fait part de son échange verbal avec Monsieur HERAUD, vice-président en charge du tourisme au sein de Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte. Ainsi, il évoque une tendance négative pour le financement du projet de construction d'un nouvel Office de Tourisme dans le bourg de Mervent par la Communauté de Communes. Monsieur le Maire souhaite renouveler sa demande auprès du Président de la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal s'appuie sur des arguments économiques avec le développement de l'activité de la supérette et un Office de Tourisme dynamique pour le bourg. Mme ROYER Stéphanie soumet l'idée de la réserve parlementaire pour le financement du projet.

■ LOGEMENTS SENIORS

L'appel d'offres pour la construction des logements seniors sera lancé courant mai par Vendée Logement et l'ouverture des plis est prévue en juin. Monsieur le Maire espère un lancement des travaux en septembre.

■ STATION D'ÉPURATION AU LOTISSEMENT DES BOURONNIÈRES

Monsieur le Maire évoque le problème d'évacuation des eaux usées au lotissement des Bouronnières. Ainsi un problème persiste au niveau du filtre avant le bac à sable. La SAUR a été contacté à ce sujet.

■ ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait part de sa proposition d'effectuer une étude pour la faisabilité de l'assainissement collectif sur certaines zones de la commune afin d'avancer le projet pour une potentielle réalisation dans les années prochaines. Mme ROYER évoque la possibilité d'une demande de subvention auprès du ministère de l'environnement pour le financement de l'étude.

■ CERTIFICAT D'URBANISME

Une demande de Certificat d'Urbanisme a été déposée pour la parcelle cadastrée C 243 appartenant à Monsieur André CHIRON. Le Sydev a été consulté et le montant de la participation financière réclamée par le Sydev pour l'extension du réseau électrique s'élève à 7550€, la commune doit se prononcer sur la prise en charge de l'extension. Le Maire souhaite se renseigner auprès du Sydev afin de savoir s'il est possible de financer qu'une partie de ce montant et non la totalité de la somme.

■ RÉPARATION DES ORDINATEURS DE L'ÉCOLE

Suite à la réparation des ordinateurs de l'école, le prestataire propose à la commune un contrat de maintenance informatique pouvant inclure des temps de formation pour les enseignantes.

Détails du contrat proposé :

- 455€ HT/an pour 7h d'intervention

- Chaque heure supplémentaire sera facturée 65€ HT.

Le Conseil Municipal souhaite attendre la prochaine rentrée scolaire pour se positionner ou non sur le contrat proposé.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE

Monsieur le Maire demande le vote du Conseil Municipal concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte. Cette modification intervient dans le cadre des mesures et des adaptations inhérentes à la déclinaison de la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015.

Avec 12 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de ne pas accepter la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte.

DISPOSITIF « ECO-PASS »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention du Conseil Départemental de la Vendée de modifier son programme « Eco-PASS » en supprimant l'éligibilité aux opérations neuves (achat terrain et construction, VEFA et location-accession) en ne conservant que les opérations d'acquisition suivies d'une amélioration énergétique.

Monsieur le Maire précise que l'Eco-PASS est une aide forfaitaire de 3 000€ attribuée par la commune à hauteur de 1 500€ et de 1500€ par le Conseil Départemental de Vendée.

Monsieur le Maire demande le vote du Conseil Municipal concernant la mise en place du dispositif Eco-pass.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DÉCIDE :

- de mettre en oeuvre l'aide financière « éco-Pass »

- de retenir les critères du Conseil Départemental pour accorder l'aide communale

- d'arrêter le nombre de prime à 2 par année civile

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

■ DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle D 934 et 1168 a été reçue en Mairie. Etant donné que Monsieur le Maire est personnellement intéressé à l'affaire car il est le futur acquéreur, il ne peut exercer la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption urbain et se retire de la salle lors de la prise de décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la commune titulaire du droit de préemption renonce à l'exercice de ce droit pour cette opération immobilière.

■ MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame KLOCK concernant leur résidence secondaire sur Mervent qui deviendra prochainement leur résidence principale. Ils souhaiteraient faire changer le zonage autour de leur maison afin d'effectuer des travaux à l'avenir.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lister au préalable les modifications à apporter sur la commune. Des démarches vont être engagées auprès d'un cabinet pour connaître la procédure à suivre et le coût de cette modification du PLU.

■ LOTISSEMENT KRISTENSEN

Monsieur le Maire évoque le dossier du lotissement Kristensen. La commune a reçu un courrier du service de Contrôle de légalité de la Sous-Préfecture qui relève certaines anomalies au dossier de lotissement Kristensen. Ainsi la Sous-Préfecture accuse la société Kristensen d'avoir déposé 3 dossiers différents pour chaque partie du lotissement afin d'éviter l'étude d'impact obligatoire. Ce que dément la Société Kristensen qui justifie cette démarche par les 3 destinations différentes des trois parties du projet de lotissement. Celle-ci a écrit un courrier à la Préfecture et est maintenant dans l'attente d'un retour pour savoir si l'étude d'impact sera effectuée ou non.

■ SUBVENTION DU FEU D'ARTIFICE PAR LE DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la baisse de subvention du département concernant le feu d'artifice dont le montant est de 1 250€ pour l'année 2016 et sera inexistante en 2017.

■ MUTUALISATION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différents projets de mutualisation avec la Communauté de Communes évoqués lors de la réunion des Maires ruraux à Saint-Michel-le-Cloucq.

Cette mutualisation permet d'acheter en groupe du matériel à moindre coût. La mutualisation en informatique fonctionne bien avec prochainement l'achat d'un même logiciel pour tous les secrétariats de Mairie afin de faciliter les remplacements des secrétaires en cas d'absence par d'autres collègues au sein du territoire. En revanche, la mutualisation des outils de broyage et désherbage s'avère plus difficile.

20 MAI 2016

SUIVI DES PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

■ LOTISSEMENT KRISTENSEN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec la société Kristensen, son juriste et l'architecte du lotissement. La DDTM

doit se prononcer prochainement, certainement vers le 15 juin, sur la nécessité ou non d'effectuer l'étude d'impact sur l'environnement. Si celle-ci s'avère nécessaire, sa durée est d'un an, ce qui repoussera le projet. Le Conseil Municipal reste dans l'attente de la réponse de la DDTM pour avancer sur le dossier.

■ COMMISSION ENVIRONNEMENT

Monsieur Stéphane BONNEAU, conseiller, présente les derniers aménagements paysagers effectués sur la commune. Des jardinières ont été préparées et posées à la Mairie, 3 bottes de paille ont été installées, celles-ci seront prochainement peintes et des plantations ont été effectuées dans le parc.

Les jachères fleuries sont globalement une bonne réussite.

Monsieur le Maire signale que l'installation des jeux d'enfant dans le parc de la Mairie doit se faire prochainement. Ceux-ci ont été nettoyés et repeints par les agents techniques. 2 bancs seront aussi installés. De plus, Monsieur le Maire suggère la création d'un terrain de jeu de boules.

■ INCIVILITÉS SUR LA COMMUNE

Plusieurs conseillers évoquent des incivilités au niveau des poubelles de tris (cartons, sacs d'ordures, ...) et l'existence de dépôts sauvages. Une proposition d'affichage « interdiction de dépôt » est proposée. De plus, Monsieur le Maire signale que la vidange des camping-cars a été bouchée et une intervention de Bodin Assainissement a été nécessaire.

■ RÉUNION DE CHANTIER CONCERNANT LA STATION D'ÉPURATION DES BOURONNIÈRES

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre prévue avec Monsieur DEVAUX de la SAUR et l'entreprise Charrier pour faire le point sur les problèmes rencontrés à la station d'épuration du lotissement des Bouronnières.

■ DEMANDE DE CU

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que Monsieur André CHIRON a été informé du refus de financement par la Mairie du raccordement électrique de sa parcelle située aux Ouillères.

■ MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire fait part de la modification projetée de certaines zones du PLU afin de remédier à quelques incohérences. Il propose une réunion le 25 mai 2016 à 10h00 avec les membres du Conseil Municipal afin de lister les modifications à apporter avant de les transmettre au cabinet Kessler pour la suite à donner au dossier.

DEVIS

■ BROYEUR D'ACCOTEMENT

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que le broyeur d'accotement est en panne. Les réparations se chiffrent à 3 437,17€ HT. Des devis ont été demandés pour l'acquisition d'un nouveau broyeur. Les devis s'élèvent à environ 6000€ HT. Le Conseil Municipal opte pour l'acquisition d'un nouveau broyeur.

■ SYDEV – VISITE DE MAINTENANCE ÉCLAIRAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une visite de maintenance courant avril des installations d'éclairage public par l'entreprise Bouygues mandatée par le Sydev. Durant la visite, une défaillance des projecteurs encastrés dans le sol, devant le Parc du Château, a été constatée. Les travaux de remplacement des projecteurs se chiffrent à 5 000€ HT avec une subvention du Sydev à hauteur de 2 500€ HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas effectuer les travaux considérés trop onéreux.

JURY D'ASSISES 2017

■ BROYEUR D'ACCOTEMENT

Monsieur le Maire procède publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de deux jurés d'assises pour constituer la liste préparatoire qui sera transmise au président du Tribunal de Grande Instance de La Roche-sur-Yon. Cette liste préparatoire comprend 12

jurés d'assises désignés à Faymoreau, Puy-de-Serre, Mervent, l'Orbric et Pissotte. Seulement 4 personnes de cette liste seront désignées officiellement jurés d'assises par le Tribunal de Grande Instance de la Roche-sur-Yon.

Monsieur DEBOIS Jean-Yves et Madame CHIASSON Annie ont été tirés au sort.

SYCODEM : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant la convention d'occupation du domaine public avec le Sycodem. Cette convention permet de régulariser la mise en place des conteneurs papiers, verre et/ou des bornes textiles sur le domaine public de la commune de Mervent. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le Sycodem.

ENQUETE PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION FORMULÉE PAR LA SARL IEL EXPLOITATION 26

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande présentée en Préfecture par la

SARL IEL Exploitation 26 en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien d'une puissance de 4 MW et comprenant 2 éoliennes sur le territoire de la commune de Xanton-Chassenon. La commune de Mervent se situant dans le périmètre de six kilomètres est concernée par l'enquête publique. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur cette demande. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Suite au projet de fusion entre la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte et celle du Pays de l'Hermenault, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de l'arrêté préfectoral qui présente le projet de périmètre avec la fusion de ces 2 Communautés de Communes. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le périmètre proposé.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de périmètre.

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

■ PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA SUPÉRETTE ET DE DÉPLACEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier envoyé à Monsieur Michel TAPON, président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte concernant l'agrandissement de la supérette et donc le devenir de l'Office de Tourisme qu'il faut déménager. Une aide financière étant donc sollicitée dans ce courrier pour les travaux d'un nouvel Office de Tourisme.

Monsieur le Maire a pris contact avec la CCI. La commune peut prétendre à une aide au dernier commerce pour les travaux d'agrandissement de la supérette.

■ BILAN DE L'ANNÉE 2015 DU CENTRE DE LOISIRS DE FOUSSAIS-PAYRÉ

Monsieur Henri GORALCZYK, 1^{er} adjoint, fait part du bilan de l'année 2015-2016 du Centre de Loisirs de Foussais-Payré.

- Une économie de 10 000€ sur les frais de personnel a été possible grâce à l'emploi de stagiaires.
- Une baisse générale de la fréquentation a été constatée (2852 jours pour l'année 2015 contre 3146 jours pour l'année 2014)
- Mais une augmentation de la fréquentation du Centre de Loisirs par les enfants de Mervent est remarquée (hausse de 6,4% pour les enfants, hausse de 24,93% pour les pré-ados)
- Le coût du Centre de Loisirs pour la commune de Mervent pour l'année 2015 est de 3 141,21€ contre 3 431,60€ pour l'année 2014.

■ RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE

Suite à la réunion du 11 avril avec la société Soliha, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de celle-ci pour la réhabilitation du presbytère. Le rez-de-chaussée serait aménagé en local commercial et le premier étage en location appartenant à société Soliha et géré par celle-ci. Soliha propose une rémunération à hauteur de 3 400€ HT pour la mission d'aide à la décision.

Cette mission comprend la programmation de chaque opération, la phase d'étude de faisabilité et l'élaboration du plan de financement de l'opération.

■ PIÉGEAGE DES RAGONDINS PAR LE FDGDON 85

Monsieur le Maire fait part de la demande du FDGDON 85 en recherche de bénévoles qui pourraient venir en soutien au travail réalisé par les techniciens du GIDON Sud Vendée concernant la lutte contre les ragondins.

■ CANDIDATURE DE PARIS POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur François BAROIN, Président de l'AMF, de prendre une délibération de soutien à la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 dans chaque commune. Celle-ci sera adressée à l'AMF qui la transmettra au comité de candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

■ LEGS DE MADAME FAUCCONNIER GINETTE

Monsieur le Maire fait part du montant du legs de Madame Ginette FAUCCONNIER à la commune de Mervent. Le montant s'élève à 56 963,42€ dont 20% pour entretenir et fleurir sa tombe ainsi que celle de sa mère.

1^{ER} JUILLET 2016

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

■ SÉCURISATION DE LA RD 99

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'efficacité de la chicane mais signale tout de même le peu de visibilité. Monsieur le Maire propose d'installer une deuxième chicane à titre d'essai jusqu'à fin août, en accord avec l'agence routière départementale. Sera rajouté prochainement le radar pédagogique.

■ SÉCURISATION DE LA BASE DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'acquisition, par le Conseil Départemental, du terrain au pied du coteau pour la sécurisation de la base de loisirs. La route sera aménagée avec :

- l'installation d'un panneau « 50km/h »,
- la mise en place de bandes transversales,
- la réalisation des îlots situés en axe de la RD116, ainsi qu'un arrêt de bus de chaque côté de la voie, protégé par un passage piétons,
- la création d'un parking de 55 places,
- la reprise des eaux pluviales.

Le coût des travaux est estimé à 73 000€ TTC. La Communauté de Communes sera maître d'ouvrage et maître d'oeuvre. Les appels d'offres seront lancés en janvier 2017 pour des travaux en mars/avril.

■ OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du bureau communautaire abordant le sujet de l'Office de Tourisme de Mervent. Monsieur Héraud, élu en charge du Tourisme, « rappelle qu'il a objectivement été décidé d'investir à Vouvant et qu'il n'est pas certain qu'il soit opportun de conserver trois bureaux dans un même secteur sachant que les fréquentations et les comportements sont disproportionnés. »

Monsieur BELOUIN souligne le retard des supports de communication de l'Office de Tourisme de Fontenay-le-Comte.

La canalisation des eaux usées de l'Office de Tourisme a du faire l'objet de travaux. En cause, une malfaçon lors des travaux de construction.

■ COMPLEXE COMMERCIAL ET SUPÉRETTE HALLDIS

Monsieur BELOUIN signale que le plan de réorganisation de sa supérette est réalisé et qu'il souhaiterait obtenir le local de l'Office de Tourisme pour janvier 2017. Monsieur le Maire a relancé à plusieurs reprises le cabinet Pochon pour la transformation de l'espace sanitaire en Office de Tourisme.

DEVIS

■ STATION D'ÉPURATION DES BOURONNIÈRES

Monsieur CHARRIER et la SAUR proposent la modification du bac à sable, le terrassement de 2 trous, la remise en place du sable et la réparation des tuyaux pour éviter le débordement des eaux usées. Le devis s'élève à 2 169€ HT (pelle, sable et reprise des bordures). Cette réparation serait provisoire et certainement insuffisante. La 2ème solution serait de tout reprendre. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire faire un autre devis.

■ BORNE À CARTONS

Monsieur le Maire, après contact avec Sud Vendée recyclage, énumère les 3 propositions :

- benne de 30m3 :
 - 60€ par mois
 - 60€ la rotation
 - 15€ la tonne pour reprise des cartons
- benne 30m3 avec toit :
 - 70€ par mois
 - 60€ la rotation
 - 30€ la tonne pour reprise cartons
- benne 16m3 :
 - 55€ par mois
 - 55€ la rotation
 - 30€ la tonne pour reprise

Monsieur le Maire prendra contact avec les entreprises qui utilisaient la benne pour une éventuelle participation à la facturation.

COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

■ BILAN DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 16 JUIL

- Arrivée d'une nouvelle directrice à la rentrée 2016-2017
- L'effectif de l'école est de 58 élèves
- Concernant le stagiaire, bonnes appréciations. Il sera présent de septembre à décembre 2016.
- Le jardin solidaire est déplacé à l'école. Il a été demandé de réhabiliter les toilettes filles pour stocker les outils de jardinage et de condamner les anciens urinoirs dans la cour.
- Un projet théâtre : 10 séances à l'école (400€)
- Un formulaire a été adressé aux parents pour l'organisation des TAP et la garderie.
- La cantine : le traiteur Fauconnier de Saint-Pierre-du-Chemin propose un tarif de 1,86€ par repas bio. Monsieur le Maire prendra contact avec le Breuil-Barret et Menomblet qui pratiquent cette solution.

■ TERRAIN CENTRE-BOURG POUR LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire a rencontré Madame Catherine GRELLIER qui évalue son bâtiment dans le centre bourg à 60 000€ sans négociation. Aucun engagement n'est pris. L'acquisition du bâtiment ne pourra se faire sans l'acquisition du passage, Monsieur le Maire va reprendre contact avec l'agence immobilière.

■ ■ LOTISSEMENT KRISTENSEN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de la préfecture dans lequel

Monsieur le Préfet nous informe qu'il s'apprête à déférer très prochainement les 3 permis d'aménager devant le tribunal.

LE PACTE FINANCIER ET FISCAL 2016 - 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération concernant le pacte financier et fiscal, conclu entre la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte et ses communes membres, qui fait l'objet d'une correction suite aux orientations prises quant à la gratuité des services mutualisés ouverts aux communes rurales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et une abstention :

- **ADOpte** le pacte financier et fiscal entre la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte et ses communes membres pour la période 2016-2020,
- **DECIDE** de reverser la taxe d'aménagement au titre des constructions ayant fait l'objet d'un permis de construire délivré à compter du 1er juillet 2016,
- **S'ENGAGE** à autoriser le prélèvement sur les montants des attributions de compensation des sommes dues au titre des services mutualisés.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY LE COMTE – EXERCICE 2015

Le conseil Municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte. Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le contrôle passe de 6 à 8 ans.

AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CAPITAL ET DES STATUTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un processus de division de la valeur nominale des actions de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée est envisagé afin de permettre l'entrée de nouveaux actionnaires au sein du capital, au moyen de cessions d'actions entre collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications exposées,
- AUTORISE :
- la division par deux de la valeur nominale des actions et corrélativement de la multiplication par deux du nombre d'actions, le montant du capital restant inchangé,
- l'échange de deux actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros,
- Et la modification des statuts.

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention pour l'entretien des poteaux incendie avec la SAUR est arrivée à échéance et doit être renouvelée. Il existe 23 poteaux sur la commune. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention pour l'entretien des poteaux incendie pour une durée de 3 ans.

CONVENTION POUR LA FACTURATION ET LE RECouvreMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT RELATIVE A LA GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE PAR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la convention avec Vendée Eau pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement

collectif de la commune par le service public de distribution d'eau potable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec Vendée Eau et la SAUR.

LEGS DE MADAME FAUCONNIER GINETTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été accepté le legs fait à la commune des contrats d'assurance vie CNP souscrits par Mme Ginette FAUCONNIER, décédée le 23 décembre 2015. Mme Ginette FAUCONNIER avait aussi souscrit un contrat d'assurance vie « VALOREA n° 8880000607 » auprès d'Allianz Vie, contrat noté dans le testament et dont la commune a été désignée bénéficiaire.

Le Conseil Municipal accepte le legs instituant la commune bénéficiaire du contrat d'assurance vie « VALOREA n° 8880000607 » d'Allianz Vie souscrit par Mme Ginette FAUCONNIER selon la répartition et les conditions notées dans le testament en date du 9 décembre 2015.

DELIBERATION DIVERSES

■ EMPLOI

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la reconduction du contrat de Jennifer GOURSAUD en tant qu'Adjoint Technique en milieu scolaire du 31 août au 19 octobre 2016.

■ DURÉE D'AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ÉTUDES : BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir sur cinq ans les frais d'études figurant sur l'état de l'actif « Assainissement » et correspondant :

- à la révision du schéma directeur d'assainissement dont le montant s'élève à 2 451,80€.

- à la mission d'assistance conseil pour la délégation du service public d'assainissement dont le montant s'élève à : 5 382,01€.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir les frais d'études cités ci-dessus, à compter de l'année 2016, sur une durée de 5 ans pour le budget assainissement.

■ AMORTISSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉE EN 2015 DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ECO-PASS »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'attribuer et de verser au ménage, Mademoiselle Amandine MAUPETIT et Monsieur Freddy MARTIN, une prime de 1 500€ dans le cadre du programme « Eco-Pass ». Cette prime a été versée en 2015, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'amortir cette subvention d'équipement et qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer la durée de l'amortissement.

Monsieur le Maire propose d'amortir cette subvention sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir cette subvention d'équipement de 1 500€ sur une durée de 5 ans, à compter de l'année 2016.

ACCUEIL PERISCOLAIRE : REVISION DES TARIFS

Monsieur le Maire demande le vote du Conseil Municipal concernant les tarifs de l'accueil périscolaire. Soit une augmentation de 5 centimes d'euros par rapport à l'année scolaire 2015-2016 :

- De 0,65€ à 0,70€ la ½ heure de garde par mois et par famille
- De 1,30€ à 1,35€ par heure de 1 à 10 heures de garde par mois et par famille
- De 1,10€ à 1,15€ par heure de 10,5 à 20 heures de garde par mois et par famille
- De 1,00€ à 1,05€ par heure de 20,5 à 30 heures de garde par mois et par famille
- De 0,80€ à 0,85€ par heure de 30,5 à 40 heures de garde par mois et par famille
- De 0,70€ à 0,75€ au-delà de 40 heures de garde par mois et par famille

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2016-2017.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit la tarification du transport de l'année scolaire 2015-2016 pour l'année 2016-2017. Soit, 10€ par mois et par enfant avec gratuité pour le 3ème enfant.

REPAS CANTINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit la tarification des repas pris au restaurant scolaire de l'année scolaire 2015-2016 pour l'année 2016-2017. Soit :

- Repas régulier enfant : 3,05€
- Repas occasionnel enfant : 4,10€
- Repas pour les instituteurs, les intervenants école et le personnel communal : 4,10€

AGENCE MOBILE CONNECTEE

Le Crédit Agricole met en place une banque mobile qui met à disposition de ses clients un véhicule automobile dans certaines communes de la Vendée afin de leur fournir une partie de ses services bancaires. Le Crédit Agricole s'est rapproché de la Commune afin d'expérimenter son service d'agence connectée, 1 fois par semaine le mercredi après-midi de 14h30 à 17h30, du 18 octobre 2016 jusqu'au 30 juin 2017, pour fournir des renseignements bancaires, remise de chèques, etc ... Le véhicule sera installé devant la cantine et pourra ainsi se raccorder au réseau électrique (énergie fournie gracieusement par la commune). Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Crédit Agricole.

2 SEPTEMBRE 2016

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

■ LOGEMENT SENIORS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement de l'appel d'offre en septembre pour la construction des logements seniors. Un appel d'offre tardif dû à la fermeture des entreprises en juillet et août, d'après Vendée Logement.

■ PROJET D'ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE BIENS DANS LE BOURG

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des dernières avancées concernant le projet d'acquisition par la commune de biens situés dans le bourg pour réaliser de nouveaux locaux commerciaux. Concernant le terrain cadastré D22 appartenant à Monsieur MATTHEWS Niall, celui-ci met en vente son bien à 80 000€ (terrain + maison). Le Conseil Municipal décide de faire une proposition d'achat à 70 000€ . De plus, concernant le bien cadastré D 2066 appartenant à Madame GRELIER Catherine, celle-ci met en vente son bien à 60 000€ .

Des démarches auprès des propriétaires vont être avancées par Monsieur le Maire et ses adjoints.

La question se pose de la vente du presbytère, appartenant à la commune, pour un montant de 50 000€.

■ SÉCURISATION DE L'ENTRÉE DE BOURG

Monsieur le Maire fait part de la nouvelle mise en place des chicanes pour la sécurisation de l'entrée du bourg. Les élus évoquent une amélioration suite au déplacement des plots. Les chicanes seront laissées en place pour un mois de test avant la création définitive en dur. Un avenant sera nécessaire pour la deuxième chicane. Le radar pédagogique est installé.

■ NUMÉROTATION DES RUES PAR LA POSTE

Monsieur Henri GORALCZYK, 1er adjoint, fait part de sa rencontre du 25 juillet avec des représentants du Groupe La Poste. Ceux-ci proposent une offre pour la numérotation de la commune de Mervent et la nomination de ses rues.

Aujourd'hui, fournir à chaque habitation un numéro de voirie et un nom de rue est une obligation pour les collectivités. Ceci est nécessaire pour les services d'urgence (pompiers, gaz, ...) et pour le haut débit. Le groupe La Poste a identifié un manque de 200 numéros de voirie sur la commune de Mervent.

Offre La Poste :

Audit et conseil : 650€ HT

Dénomination et numérotation : 850€ HT

Communication et diffusion : 570€ HT

TOTAL : 2 070€ HT

Monsieur le Maire évoque la possibilité de faire ce travail au sein de la Commission Voirie en effectuant par étape l'identification des besoins et l'attribution de noms de rue et de numéros.

■ RÉFECTION DE LA CANTINE

Monsieur GORALCZYK fait part des travaux effectués par les agents communaux à la cantine, la peinture des portes et fenêtres ayant été refaite afin de répondre à un besoin d'hygiène. De plus, concernant le plafond de la cantine et ses dalles en très mauvais état, un devis a été demandé auprès de l'entreprise SAS COUDRONNIERE.

DEVIS

■ RÉFECTION DE LA STATION DÉPURATION

Monsieur le Maire fait part du montant du devis de l'entreprise CHARRIER S. pour la réfection de la station d'épuration du lotissement des Bouronnières. Le montant est de 9 914,00€ HT pour la réfection du bac à sable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis.

■ ILLUMINATION DE L'ÉGLISE

Madame Evelyne TOUTAIN informe le Conseil Municipal de l'achat d'un cordon lumineux pour dessiner le contour de l'église à la période de Noël pour un montant de 260,84€ HT. Il précise que les illuminations défectueuses de l'année dernière ont été échangées gratuitement par l'entreprise REXEL.

CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (AVEC TABLETTE TACTILE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la signature d'une convention avec le Groupe La Poste portant sur l'installation d'une borne équipée d'une tablette tactile dans l'agence postale communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec le Groupe La Poste.

RAPPORT ANNUEL 2015 DE VENDEE EAU SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente synthétiquement le rapport 2015 de Vendée Eau sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable. Il précise que celui-ci sera consultable à l'accueil de la Mairie et donc à disposition du public.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activités et des comptes administratifs 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte et porte à la connaissance des élus ce rapport. Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2015 et des comptes administratifs de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte.

ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DEPARTEMENTAUX SITUES SUR LA COMMUNE : CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la signature d'une convention de partenariat avec le Département de la Vendée pour l'entretien des espaces naturels sensibles départementaux situés sur la commune de Mervent pour la période 2017 – 2019. Ainsi la commune assure l'entretien de ces espaces naturels sensibles appartenant au département et en contrepartie le département s'engage à participer financièrement à hauteur de 70% du coût total des travaux d'entretien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec le département de la Vendée.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE POUR LA GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Vendée

Sèvre Autise assure, en tant qu'organisateur secondaire, la gestion du service des transports scolaires des élèves de la commune de Mervent vers les établissements d'enseignement secondaire de Saint-Hilaire-des-Loges.

Une convention est établie pour la durée de l'année scolaire 2016/2017 avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise afin d'établir les obligations administratives, financières et de responsabilité de chacun et de fixer la contribution de ce service qui s'élève pour l'année scolaire 2016/2017 à 2.00 /enfant et par mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ POUR LA GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Saint-Michel-le-Cloucq assure, en tant qu'organisateur secondaire, la gestion du service des transports scolaires des élèves des communes de Faymoreau, Mariller, Foussais-Payré, Mervent, l'Orbrie, Puy-de-Serre et Saint-Michel-Cloucq vers les établissements d'enseignement secondaire de Fontenay-le-Comte dans le cadre de la convention de mandat signée avec le Conseil Départemental de la Vendée.

Une convention est établie annuellement avec la commune de Saint-Michel-le-Cloucq afin d'établir les obligations administratives, financières et de responsabilité de chacun et de fixer la contribution de ce service qui s'élève pour l'année scolaire 2016/2017 à 3,50€ /enfant et par mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Saint-Michel-le-Cloucq.

CABINET MEDICAL : BAIL PROFESSIONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle dénomination SCM 2GML du cabinet médical de Madame GHIOCA et Monsieur LORDIER nécessitant l'établissement d'un avenant au bail professionnel actuel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail professionnel du cabinet médical.

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

■ SUBVENTION POUR LA FANFARE DE SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Fanfare Municipale de Saint-Michel-le-Cloucq (85) demande une subvention pour avoir participé à la cérémonie à la Stèle des Martyrs, le dimanche 21 août 2016.

Monsieur le Maire propose une subvention de 50€ leur soit allouée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 50€ à la Fanfare Municipale de Saint-Michel-le-Cloucq.

■ RENTRÉE SCOLAIRE 2016/2017

Pour cette rentrée scolaire 2016/2017, l'école Maro Vidua :

- accueille une nouvelle directrice, Madame LOGEAS (CP/CE1).
- compte 62 élèves donc 26 petits.
- organise un voyage de classe au printemps à Saint-Jean-de-Monts pour une rencontre théâtre

Transport 890 €

Séjour 1930 €

Intervenants sur l'année 530 €

TOTAL 3 350€

Pour le financement :

- 1/3 financé par la Mairie
- 1/3 financé par le CPE
- 1/3 financé par les parents

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 1 117€ pour le voyage scolaire à Saint-Jean-de-Monts.

La garderie accueillera les enfants à 7h30 suite à une demande de parents pour contrainte professionnelle.

■ GESTION DES POUBELLES

Monsieur le Maire évoque les dépôts sauvages sur la commune. Il signale qu'un abri pour poubelle sous clés a été demandé par l'association de pétanque pour limiter les dépôts au terrain de Pruneau. De plus la question se pose pour la mise à disposition de containers lors d'événements organisés par des associations. Une contribution financière leur sera peut-être demandée à l'avenir.

■ MONSIEUR LE MAIRE INFORME LE CONSEIL MUNICIPAL :

- de la réorientation du projet d'installation d'une antenne téléphonique au chêne Tord par l'entreprise concernée. En cause, l'ONF demande 1500€ par an pour l'occupation des 200m2 nécessaires à l'installation de l'antenne.

- d'un deuxième legs de Madame FAUCONNIER. Ce qui fait un total de 111 000€ dont 20% seront destinés à l'entretien de ses sépultures.

■ PERMANENCE À L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur GORALCZYK tenait à remercier Flora BOBINEAU pour les permanences qu'elle a pu effectuer à l'Office de Tourisme pendant l'été. Il propose de lui attribuer une indemnité de 160€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** à l'unanimité, la remise d'une indemnité de 160€ à Flora BOBINEAU pour ses permanences effectuées à l'Office de Tourisme.

7 OCTOBRE 2016

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

■ LOGEMENT SENIORS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement de l'appel d'offres le 8 octobre 2016.

VOIRIE

■ COMMISSION VOIRIE DU 5 OCTOBRE

Monsieur le Maire fait part des éléments étudiés lors de la Commission Voirie qui a eu lieu le mercredi 5 octobre en matinée.

- Les aménagements obligatoires pour les ERP (Etablissements recevant du public) à l'église et aux sanitaires publics. De nombreux aménagements à réaliser, pouvant être en partie, effectués en interne.
- L'installation d'un abribus à la Guilbaudière. Une réflexion est avancée sur la réutilisation d'un abribus non utilisé sur la commune ou la fabrication d'un nouvel abri.
- La création potentielle d'un gué sur un cours d'eau entre Mervent et Foussais-Payré. Il y a nécessité de rencontrer la municipalité de Foussais sur ce point.
- Les travaux sur le chemin à Diet
- La réfection d'un chemin communal sis Cité du Portail.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

■ RÉUNION AVEC LE SYNDICAT MIXTE VENDÉE SÈVRE AUTISE

Le SMVSA a engagé une étude diagnostique des cours d'eau du bassin versant de la Vendée et de la Mère pour la mise en place d'un programme pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien.

Une réunion publique a eu lieu le 6 octobre à Mervent pour présenter l'état des lieux des cours d'eau.

Le bilan de cette étude évoque plusieurs obstacles (gué, moulin, busage, branchage, ...) qui empêchent la bonne évolution de l'eau et de sa faune. Des travaux seront réalisés à l'avenir pour améliorer la qualité de l'eau. Le syndicat mixte sera maître d'ouvrage sur ce projet. Le programme sera financé par une aide de l'état et l'Etat et la taxe GEMAPI.

■ RÉUNION SÉCURITÉ ÉCOLE

Une mise en sécurité contre le terrorisme dans les écoles est exigée par l'état.

Plusieurs éléments sont demandés :

- Un téléphone dans chaque salle de classe
- Des rideaux opaques
- Des pièces pouvant être fermées à clé, ...

Une réunion est prévue le 19 octobre à 12h avec le personnel enseignant pour faire un point sur les travaux à réaliser.

■ SÉCURISATION RD 99

Monsieur le Maire fait part de la réunion avec l'Agence Routière concernant la sécurisation de la RD 99. L'installation des deux chicanes, telles qu'elles sont positionnées aujourd'hui, est validée par l'Agence Routière.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE

Monsieur le Maire demande le vote du Conseil Municipal concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte. Cette modification intervient dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de l'Hermenault et la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité, la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte.

REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DU FUTUR ENSEMBLE INTERCOMMUNAL : REPARTITION DES SIEGES

Monsieur le Maire demande le vote du Conseil Municipal concernant la représentation des communes au sein du futur ensemble intercommunal : répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte. Cette modification intervient dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de l'Hermenault et la

Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité, la répartition des communes au sein du futur ensemble intercommunal.

INFORMATION SUR LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la définition de l'intérêt communautaire qui a été votée au sein du Conseil Communautaire. Celle-ci se caractérise en 7 points :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- Politique de la ville pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- Création, aménagement, et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement d'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- Action sociale d'intérêt communautaire.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ : ANNEE 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est traversée par le réseau de transport de gaz naturel et peut percevoir, à ce titre, une redevance d'occupation du domaine public qui s'élèverait pour l'année 2016 à 130€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité, de percevoir la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz.

TARIFICATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017

A la demande de la SAUR, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité, de maintenir les tarifs appliqués en 2016.

Au 1er janvier 2017, le barème sera le suivant :

- part fixe : 10 euros HT (abonnement annuel)
- part variable : 0,50 euros HT par m³

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis favorable à la mise à la retraite de

Marie MICHONNEAU a été émis par la CNRACL et que son poste est aujourd'hui vacant.

RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BELLIS Jacqueline a fait une demande de rétrocession de la concession funéraire de son mari, décédé le 5 juin 2016 et inhumé le 9 juin 2016 dans le cimetière de Mervent. Madame BELLIS a acheté une concession au columbarium pour 15 ans d'une valeur de 500€. Suite à l'exhumation de l'urne pour un transport vers l'Angleterre, l'occupation de la concession n'aura été que de 125 jours sur les 5475 jours que représente l'achat des 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** de racheter la concession funéraire de Madame BELLIS pour un montant de 500€.

PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE BENNE A CARTONS POUR LES PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation d'une benne à cartons avec Sud Vendée Recyclage à la Maissonette pour les entreprises Merventaises. La location de la benne sera prise en charge par les entreprises participantes : 14€ TTC/mois. La rotation pour le vidage de la benne sera à la charge de la commune sachant qu'une reprise à la tonne de carton sera reversée à la commune par Sud Vendée Recyclage.

RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Damien SABOURAUD informe le Conseil Municipal de l'arrivée à terme du contrat avec le prestataire ELIOR pour la gestion de la restauration scolaire. De ce fait, il y a lieu de procéder au lancement d'un nouveau marché sous la forme de la procédure adaptée. Il est aujourd'hui nécessaire pour la commune d'effectuer un appel d'offres pour ce marché. Madame Stéphanie ROYER se propose de fournir un cahier des clauses administratives particulières rédigé. L'appel d'offres pourra être publié dans les journaux locaux et sur le site internet de la commune.

Aujourd'hui 6 entreprises différentes, repérées par Monsieur SABOURAUD, proposent la restauration avec une employée sur place pour la préparation des repas.

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- L'Agence mobile connectée du Crédit Agricole s'installera sur la Place du Héraut, le mercredi 19 octobre de 14h30 à 17h, puis avec une récurrence tous les mercredis.
- Les travaux de sécurisation de la base nautique débuteront en janvier 2017.
- 8 personnes ont participé à l'évènement « Nettoyons la Nature ».
- La société TDF recherche un terrain pour l'installation d'une antenne téléphonique sur Mervent. Deux terrains lui ont été proposés vers la carrière et le Chêne Tord.
- Des dégradations dans les massifs fleuris ont été constatées.
- L'enquête publique concernant le lotissement Kristensen sera lancée le 14 novembre 2016.
- 324 nuitées ont été recensées durant la saison estivale sur l'aire de camping-cars, soit 1620€.

■ TRAVAUX À LA CANTINE

Monsieur GORALCZYK informe le Conseil Municipal du devis reçu par l'entreprise Coudronnière concernant le remplacement des dalles du plafond de la cantine. Le montant du devis s'élève à 1025€ HT.

■ REMBOURSEMENT ACHAT DE LIVRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la coopérative scolaire de Mervent a réglé la facture de la société « Lire c'est partir » destinée à la commune, d'un montant de 72,20€ ; la facture correspond à l'achat des livres pour l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le remboursement de l'achat des livres pour un montant de 72,20€ à la Coopérative Scolaire.

■ ACQUISITION et vente

Monsieur le Maire fait le point sur l'acquisition du bien immobilier sis 7, place du Héraut appartenant à Monsieur NIALL et la vente du presbytère appartenant à la commune.

- **Acquisition du bien immobilier : 7, place du Héraut**

Monsieur le Maire a proposé à Monsieur NIALL d'acquérir le bien pour un montant de 78000€. Monsieur NIALL a accepté l'offre.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service du

Domaine est obligatoirement consulté si la valeur du bien à acquérir est égale au supérieur à 75 000€ HT. Dans l'attente de l'avis du Domaine.

- **Cession d'un bien immobilier : 8 rue de la Chapelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une offre a été transmise à la commune pour acquérir le bien au prix de 49 000€ au lieu de 55 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de la cession de la propriété immobilière sise 8, rue de la Chapelle.
- **FIXE** le prix de vente à 49 000€.
- **ACCEPTÉ** la cession de ladite propriété au profit de Monsieur TISSEAU domicilié à Andilly (17) pour un montant de 49 000€ net vendeur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

18 NOVEMBRE 2016

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

■ LOGEMENT SENIORS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de l'appel d'offres lancé par Vendée Logement pour la construction des logements seniors. Une relance est effectuée pour la partie plomberie et chauffage qui n'a obtenu qu'une réponse. Cette relance n'empêche pas le lancement des premiers travaux.

■ ACQUISITION ET VENTE DE LOGEMENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des suites données pour l'acquisition du bien 7 place du Héraut. Il évoque un échange avec Monsieur BURBAN, architecte, pour évaluer les travaux à effectuer sur le bien. Le service des Domaines a estimé le bien à 78 000 €.

Concernant la vente du presbytère : Les diagnostics immobiliers obligatoires avant une vente ont été réalisés par E.D.I 91 dans l'attente du rapport.

■ TRAVAUX SÉCURISATION RD 99

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement des travaux réalisés par la COLAS.

L'installation des bordures et des panneaux a été réalisée durant la semaine 46, reste à faire le marquage au sol.

COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

■ EXERCICE DE CONFINEMENT RÉALISÉ À L'ÉCOLE

Monsieur le Maire fait part de la réalisation d'un exercice de confinement à l'école en cas d'attaque terroriste en présence de plusieurs élus. Plusieurs consignes émises par le Ministère de l'éducation ont été appliquées au sein de l'école avec :

- L'installation de verrous sur chaque porte d'entrée de classe
 - L'achat de panneaux « Stationnement interdit » à poser devant l'école
- Un devis sera prochainement réalisé pour l'installation d'un film miroir sans tain ou de rideau.

■ MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire fait part d'un échange avec le cabinet « Voix Mixtes concernant les modifications du PLU. Il faudra prévoir une modification du règlement du PLU et pour les 2 principaux points une modification des plans.

FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence d'un fond de concours au sein de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte dans le cadre du dispositif exceptionnel et ponctuel « fond de concours aux communes » pour la mise en accessibilité des

Etablissements Recevant du Public (ERP) et des espaces publics communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFIRME**, son intention de demander un fond de concours à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte dans le cadre du dispositif exceptionnel et ponctuel « fonds de concours aux communes » pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des espaces publics communaux en vue de participer au financement des travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux, à savoir église, toilettes publiques, école et salle Jean-Louis RIPAUD.

- **PRECISE**, qu'une délibération précisant le montant du fonds de concours sollicité doit intervenir ultérieurement aux vues des éléments de faisabilité technique de l'opération (aspects : foncier, juridique, technique, ...) du montage budgétaire ainsi que d'un calendrier prévisionnel de réalisation.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Des travaux de réparation du bac à sable du Lotissement des Bourronnières sont prévus mais non pas été budgétisés. Monsieur le Maire fait part de la nécessité de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires, sur le budget assainissement de l'exercice 2016, pour un montant de 11 896,90€.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle C 1101 a été reçue en Mairie. Etant donné que Monsieur le Maire est personnellement intéressé à l'affaire car il est le futur acquéreur, il ne peut exercer la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption urbain et se retire de la salle lors de la prise de décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** que la commune titulaire du droit de préemption renonce à l'exercice de ce droit pour cette opération immobilière.

CONVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'INSTALLATION D'ABRIS DE VOYAGEURS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports collectifs interurbains, et notamment des transports scolaires, le Département a décidé de s'engager dans la réalisation d'un programme d'implantation d'abris voyageurs.

L'installation sur le territoire des communes concernées fait, au préalable, l'objet d'une convention définissant les obligations de chacune des parties.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Départemental va remplacer l'abri voyageurs situé route du Lac RD99. De ce fait, une convention doit être signée entre le Conseil Départemental et la commune, définissant les obligations de chacun et conclue jusqu'au 31 décembre 2018 tacitement renouvelée pour une durée de 12 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « Pour » et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de la convention relative au programme d'installation d'abris voyageurs dans le Département de la Vendée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Conseil Départemental.

RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport de la CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte du 26 septembre 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

- 5 voix pour

- 2 contre

- 7 abstentions

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte du 26 septembre 2016 et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celle-ci.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

CONTRAT D'ASSURANCE VILLASSUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurance « VILLASSUR » conclu avec Groupama arrive à échéance le 31 décembre 2016. Ce contrat avait pour objet d'assurer les biens immobiliers (bâtiments) et le matériel.

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau contrat d'assurance VILLASSUR proposé par

Groupama. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 7 347,3 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

• **APPROUVE** les termes du contrat VILLASSUR tel que présenté.

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance VILLASSUR avec Groupama pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2017.

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler le montant de la cotisation annuelle.

SYDEV : RECENSEMENT ET PLANIFICATION DES TRAVAUX 2017

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Sydev pour 2017 d'un programme de Rénovation de l'éclairage public sur la commune de Mervent. Monsieur le Maire propose de retenir le remplacement des 15 lampes à « vapeur de mercure » sur la commune pour un montant de 6825€, dont 50% est financé par le Sydev.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de remplacer les 15 lampes à « vapeur de mercure » pour un montant de 6825€.

PERSONNEL COMMUNAL

Un agent a été mis à la retraite pour invalidité au 1er novembre 2016. Une décision s'engage sur le poste vacant et le personnel en place. Monsieur le Maire demande le vote du Conseil Municipal sur la mise en place d'un recrutement pour ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

- 11 voix pour

- 2 contre

- 1 abstention

- **DECIDE** d'engager un appel à candidature sur le poste.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

■ SYCODEM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention « redevance spéciale » a été instaurée entre la commune et le Syndicat de Collecte des Déchets Ménagers du Sud Vendée (Sycodem Sud Vendée). Cette convention, qui définit les modalités de la collecte des déchets,

arrive à son terme le 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire :

- **A SIGNER** la nouvelle convention pour une durée de 1 an, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

- **A REGLER** le montant de la prestation.

■ BENNE À CARTON

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la liste des entreprises autorisées à utiliser la benne à carton suite à la signature d'un engagement d'utilisation pour un montant de 14€ /mois. On signale que d'autres entreprises utilisent celle-ci sans autorisation. Des dispositions vont être prises.

■ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle du Comité de Parents d'Elèves de MERVENT pour l'organisation de la manifestation « Vide ta chambre » qui aura lieu le 20 novembre 2016.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle de 240€ leur soit allouée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 240€ au Comité de Parents d'Elèves de MERVENT.

■ VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part du projet théâtre de l'école comprenant un voyage de 3 jours à Saint-Jean-de-Monts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- EMET un avis favorable au financement du voyage pour un montant de 1238,80€ TTC.

■ TARIFS 2017 POUR LES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la location des salles communales pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité, de maintenir les tarifs appliqués en 2016 pour la salle des fêtes.

- **DECIDE** à l'unanimité, la modification des tarifs pour la salle Jean Louis RIPAUD.

■ VŒUX POUR L'IMPLANTATION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE À FONTENAY-LE-COMTE

Le 6 octobre 2016, le Premier ministre et le Garde des Sceaux ont lancé un programme immobilier pénitentiaire de 33 nouveaux établissements, soit 16 000 cellules supplémentaires. Ce programme vise à résorber la surpopulation carcérale de notre pays. En Sud-Vendée, la maison d'arrêt de Fontenay en est un exemple avec une surpopulation qui dépasse les 200 %.

Depuis 2011, la Ville de Fontenay-le-Comte a proposé un terrain de 15 hectares permettant d'accueillir un nouvel établissement. Le choix du site de Fontenay-le-Comte permettrait d'améliorer les conditions de travail des personnels, d'internement des détenus comme la vitalité économique de notre territoire.

Aussi, le Conseil Municipal de MERVENT demande à Monsieur le Garde des Sceaux de retenir le site de Fontenay-le-Comte.

■ MAINTIEN DES BUREAUX DE POSTE DE PROXIMITÉ

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération en faveur du maintien des bureaux de poste.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, pour le maintien des bureaux de poste de proximité.

MESSAGE DE MÉGANE HERENG

Chers patients,

Après un an de bataille juridique, la décision de l'Ordre National des Pédicure-Podologues est rendue.

Celui-ci estime qu'il y a un nombre de podologue suffisant aux alentours de Mervent et, considère donc ma présence ici injustifiée. Je dois alors fermer définitivement le cabinet.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez donnée durant ces deux années et c'est avec plaisir que je continuerai à vous soigner au cabinet de l'HERMENAULT (maison médicale située à 15 min d'ici) et / ou à domicile, pour les patients qui sont dans l'incapacité de se déplacer.

Le numéro de téléphone reste inchangé : 06 52 81 11 72

HERENG Mégane
Pédicure-Podologue.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Projet et réalisation

Au niveau du cimetière les allées ont été revêtues d'un enrobé cela répond aux obligations de zéro produit phytosanitaire dans les communes, ainsi qu'une accessibilité plus aisée pour les personnes à mobilité réduite, et moins d'entretien.

Le fleurissement est réalisé par nos employés communaux, plantations de divers massifs au sein de la commune, deux massifs dans le parc du Château et autour des puits ; une ancienne pompe a été positionnée près du lavoir en pierre.

Avez-vous remarqué les nombreuses photos le long des remparts ?
Ces photos ont été réalisées par Mme ROYER Stéphanie et cela dans le but de créer une animation culturelle.

Pour nos chérubins, une aire de jeux est à leur disposition sur la partie haute du parc.

Depuis début décembre, nous avons deux petites chèvres naines. Les employés leur ont construit un abri sous les remparts ; elles ont une vue imprenable. Grâce à elles, nos coteaux seront entretenus au fur et à mesure. Nous vous invitons à leur rendre visite.

Des plantations vont être réalisées sur la RD 99 suite aux travaux de l'aménagement de sécurisation.

Chaque année, le fleurissement de notre commune implique une dynamique et un coût ; cette année un certain nombre de vandalisme ont été constaté. Nous trouvons cela fort dommage et nous vous demandons de respecter le travail que nous réalisons.

La Commission environnement

VOTRE CARTE D'ACCES EN DECHETERIE

Votre carte d'accès du Sycodem, nécessaire pour entrer en déchèterie à partir de 2017, n'a pas pu vous être remise lors de l'enquête de la redevance incitative. Plus de 9 000 habitants sont en attente de cet équipement. C'est pourquoi, toutes les personnes concernées ont reçu un courrier personnalisé les informant de la procédure pour obtenir leur carte :

- se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du courrier en question
- se présenter au secrétariat de votre Mairie (aux horaires d'ouvertures habituels ou aux permanences indiquées sur le courrier)
- signer le document présenté par le(la) secrétaire de Mairie afin de valider la remise de la carte
- la carte d'accès vous est donnée sous pli à votre nom

Les cartes seront disponibles en Mairie jusqu'au 28 février 2017. Au-delà de cette date, vous pourrez la retirer à l'accueil du Sycodem (pôle environnemental du Seillot, rond-point de la déchèterie à Fontenay-le-Comte). La carte est attribuée au foyer et ne doit pas être personnalisée. En cas de perte ou de détérioration, elle sera facturée. Vous devrez la présenter à chaque entrée sur l'une des 6 déchèteries du territoire du Sycodem pour ouvrir la barrière. Si vous n'avez pas votre carte à votre prochain passage en déchèterie, signalez-vous à l'agent sur le site.

Facture déchets, les règles vont changer. À vous de la maîtriser.

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS

POINT DE TRI

ÉCO-CONSUMATION

COMPOSTAGE

BIEN ACCOMPAGNÉ

+ d'infos sur la gestion de vos déchets www.sycodem.fr

ADEME

NOS DÉCHETS, AGISSONS PLUS POUR EN FAIRE MOINS

© 2017 COMMUNIC'ON - 04 41 94 19 98

LES BRÈVES DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE

(Informations de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte)

COMMUNAUTE DE COMMUNES

■ FUSION DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE ET DU PAYS DE L'HERMENAULT

Au 1er janvier 2017, les Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte et du Pays de L'Hermenault formeront une seule entité nommée « Pays de Fontenay-Vendée ».

Inférieur au seuil des 15 000 habitants fixé par la loi NOTRe, la Communauté de communes du Pays de l'Hermenault a ainsi choisi de fusionner avec celle du Pays de Fontenay-le-Comte. Les deux structures intercommunales vont donner naissance à un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) au 1er janvier 2017. Le nouveau territoire sera composé de 27 Communes (les 19 Communes membres du Pays de Fontenay-le-Comte et les 8 Communes membres du Pays de l'Hermenault) rassemblant 36 723 habitants.

Afin d'anticiper cette fusion, un comité de pilotage, composé d'élus communautaires des deux territoires, a été créé début 2016. Le Cabinet Landot accompagne ce groupe afin que la fusion soit effective au 1er janvier 2017. Celui-ci apporte un conseil juridique informant les élus sur les conditions et conséquences de leur choix en matière de gouvernance locale et de compétences pour le nouvel EPCI dans le contexte de réforme rappelé précédemment.

Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte réunit 31 760 habitants dans les Communes suivantes : Auzay , Bourneau, Chaix, Doix lès Fontaines, Fontenay-le-Comte, Foussay-Payré, Le Langon, Le Poiré-Sur-Velluire, Longèves, L'Orbrie, Mervent, Montreuil, Petosse, Pissotte, Saint-Martin-de-Fraigneau, Saint-Michel-le-Cloucq, Sérigné, Velluire, Vouvant.

Le territoire de la Communauté de communes du Pays de L'Hermenault réunit 4 963 habitants dans les Communes suivantes : L'Hermenault, Marsais-Sainte-Radégonde, Mouzeuil-Saint-Martin, Pouillé, Saint-Cyr-des-Gâts, Saint-Laurent-de-la-Salle, Saint-Martin-des-Fontaines, Saint-Valérien.

Le nouveau territoire est essentiellement rural et la Commune de Fontenay-le-Comte est la plus importante avec 14 358 habitants, représentant 39% du nouveau territoire.

AUTRES INFORMATIONS

■ PERMANENCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE

Madame Stéphanie BRETON, reçoit toute personne sollicitant le Président du Conseil Départemental de la Vendée. Elle intervient, en tant que Chargée de mission du Conseil Départemental, dans le cadre des affaires sociales, pour tous les habitants du canton de Fontenay le Comte.

Une permanence est proposée le 4ème lundi matin un mois sur deux à l'adresse suivante :

Communauté de communes

16 rue de l'Innovation

85206 Fontenay-le-Comte cedex

Il convient de prendre contact au préalable avec le secrétariat au numéro suivant : 02 51 34 48 68

TOURISME

Service Tourisme /Office de tourisme du Pays de Fontenay-le-Comte

■ DEVENEZ AMBASSADEUR DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE

L'Office de tourisme du Pays de Fontenay-le-Comte propose une opération originale intitulée « **devenez Ambassadeur de votre territoire** ». Celle-ci consiste à encourager les habitants à faire la promotion de leur territoire auprès de leur entourage.

Ainsi, toute personne intéressée (résidant sur le Pays de Fontenay-le-Comte) peut se rendre à l'Office de tourisme qui remettra au futur Ambassadeur une carte nominative. La carte permet d'accéder à des gratuités et à des réductions sur l'ensemble du territoire.

■ TAXE DE SÉJOUR – DÉCLARATION OBLIGATOIRE EN MAIRIE

La Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte rappelle que toute personne louant un meublé de tourisme ou des chambres d'hôtes doit faire une déclaration préalable à la Mairie de la commune où est situé son hébergement de tourisme. Un hébergement loué pour une période inférieure à 90 jours est considéré comme un meublé de tourisme. Cette déclaration est obligatoire que celui-ci soit classé ou non.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Katia LUCAS – Service Tourisme CCPFC au 02 51 69 44 64

HABITAT

■ RÉNOVATION DE L'HABITAT : AUGMENTATION DES PLAFONDS DE RESSOURCES

Tout habitant du Pays de Fontenay-le-Comte à la recherche d'informations sur son programme de travaux, sur les aides à la rénovation et la réglementation en vigueur, peut bénéficier de conseils gratuits et personnalisés.

La Communauté de communes, dans le cadre de son OPAH-RU, a missionné un conseiller spécialisé dans ce domaine pour répondre à toutes les questions des particuliers et pour vous accompagner dans vos démarches.

Des permanences sont programmées tous les mercredis de 9h30 à 12h30 à la Maison de Pays à Fontenay-le-Comte au 16 rue de l'innovation. Sans

Rendez-vous.

Renseignements :

SOLiHA Vendée

Tél. 02 51 44 95 00

Internet : www.ccpaysfontenaylecomte.fr

■ INFO ÉNERGIE : DES INFORMATIONS GRATUITES

L'association Elise, habilitée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), a été mandatée par la Communauté de communes pour apporter aux habitants de son territoire des conseils neutres, indépendants et gratuits en matière d'éco-énergie et d'énergies renouvelables dans l'habitat neuf ou ancien.

Ainsi, un conseiller appuie chaque particulier dans son projet de construction ou de rénovation, pour son choix énergétique, l'équipement de la maison, trouver des aides financières...

Permanences le 4ème mercredi de chaque mois de 9h à 12h (sans rendez-vous) et 13h30 à 17h30 (sur rendez-vous au 02 51 08 82 27)

à la Maison de Pays à Fontenay-le-Comte

■ CONSEIL JURIDIQUE, FINANCIER ET FISCAL : ADILE 85

L'ADILE assure une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme. Cette information avant tout préventive permet à l'utilisateur de mieux connaître ses droits et ses obligations, les solutions adaptées à son cas particulier et l'état du marché du logement. Il est ainsi en mesure de faire un choix éclairé et de mieux prendre en charge son projet.

L'ADILE assure des permanences le 1er vendredi de chaque mois - à la mairie de Fontenay-le-Comte de 14h00 à 16h00

<http://www.adil85.org>

Habiter mieux (voir dossier de presse ci-joint)

ENVIRONNEMENT

■ GEMAPI : UNE TAXE SOLIDAIRE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) consiste notamment à assurer la sécurité de tous - entreprises, particuliers, monde agricole - contre les inondations en mettant en place différentes actions pour renforcer et entretenir les digues, pour définir des alertes, etc... Elle contribue également à l'entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques, à assurer une meilleure qualité et quantité de la ressource en eau, une gestion des zones humides, une lutte contre la flore exotique envahissante et contre les ragondins. Créée par la loi MPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014, la GEMAPI sera obligatoire à partir de 2018 mais la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte a fait le choix de prendre la compétence en 2014.

Sur le territoire du Pays de Fontenay-le-Comte, composé de 19 communes, cette compétence a été transférée par les communes à la Communauté de communes, qui elle-même l'a transférée au Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes (le 24 Mai 2014 par arrêté préfectoral).

Afin de financer ces actions, la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte a institué la taxe GEMAPI ou « aquataxe » d'un montant de 429 424,89 € et votée chaque année.

Celle-ci entrera en vigueur à compter de 2017 et sera répartie sur les 4 taxes locales (habitation, foncier bâti, non bâti et contribution des entreprises).

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX :

Année 2017

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

	SALLE JEAN-LOUIS RIPAUD		SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE	
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Les particuliers				
• la journée	450 €	620 €	70 €	130 €
• le lendemain		120 €	35 €	65 €
• caution		200 €		
Les associations (une gratuité dans l'année pour les associations de la commune)				
• la journée	250 €	520 €		130 €
• le lendemain			Gratuit	65 €
• caution		200 €		
Bal rétro ou disco		430 €		
Vin d'honneur				
• particuliers et associations			Gratuit	60 €
Les professionnels (traiteurs, restaurateurs...)		620 €		
Les autocaristes (hors week-end)		320 €		

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

PRIX DE L'HEURE	Nombre d'heures de garde par mois et par famille
0.70€	la 1/2 heure
1.35€	de 1 à 10 heures
1.15€	de 10,5 à 20 heures
1.05€	de 20,5 à 30 heures
0.85€	de 30,5 à 40 heures
075€	au-delà de 40 heures

CIMETIÈRE

Tarifs des concessions cimetière

Concession trentenaire	45,73 € le m ²
Concession cinquantenaire	76,22 € le m ²
Concession perpétuelle	152,45 € le m ²

Penser à renouveler vos concessions qui arrivent à échéance prochainement.

RESTAURANT SCOLAIRE

3.05 €	Prix du repas (élève déjeunant régulièrement)
4.10 €	Prix d'un repas occasionnel
4.10 €	Prix du repas pour les enseignants, les intervenants et le personnel communal

TARIFS DES CONCESSIONS COLUMBARIUM

Cavurne	
• 30 ans	300 €
• 50 ans	400 €
Case dans le columbarium	
• 15 ans	500 €
• 30 ans	800 €
• 50 ans	1000 €
Jardin du souvenir	100 €

Chaque case et cavurne peut contenir 4 urnes et correspond à une concession

TRANSPORT SCOLAIRE

La participation des familles est de 10 euros par mois et par enfant transporté (gratuit pour le 3ème enfant, si les deux aînés suivent un enseignement primaire, secondaire ou supérieur).

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

2, chemin des Douves
T. 02 51 00 20 10 - Fax : 02 51 00 27 08
E-mail : mairie.mervent@wanadoo.fr
Site internet : www.mervent.fr

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

Lundi, mercredi et vendredi :
de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h30

Mardi et jeudi :
de 8h30 à 12h

Samedi : Permanence des élus de 10h30 à 12h



L'AGENCE POSTALE

2, chemin des Douves - T. 02 51 00 21 35

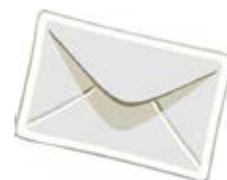
Horaires d'ouverture :

le mardi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 13h45 à 16h

Levée du courrier à 15h30

Le samedi :
de 9h à 11h15

Levée du courrier à 11h15



ÉCOLE « MARO VIDUA »

École publique
« MARO VIDUA »
6, place du Héraut
T. 02 51 00 21 74



PAROISSE MONTFORT SUR VENDÉE

Pour contacter un prêtre : appeler le 02 51 52 11 84
presbytère de Saint-Hilaire-des-Loges.

PILES USAGÉES

Une borne est à votre disposition en mairie pour le dépôt de vos piles usagées

CARTOUCHES D'ENCRE

Vous pouvez déposer vos cartouches d'encre vides en mairie. La LIGUE contre le CANCER les collecte afin de les recycler et ainsi recueillir des fonds destinés à la recherche, la prévention, l'aide aux malades... tout en protégeant l'environnement.

DÉFIBRILLATEUR

Le défibrillateur est utilisable par tout le monde. Il se situe dans le parc de la mairie, à l'extérieur de la salle des fêtes, sur le mur se trouvant sous l'escalier qui monte à l'Hôtel de Ville.

AGENCE CONNECTÉE

Un véhicule du Crédit Agricole s'installe sur la Place du Héraut pour expérimenter son service d'agence mobile connectée, 1 fois par semaine le mercredi après-midi de 14h30 à 17h30, du 18 octobre 2016 jusqu'au 30 juin 2017.

AIDE AUX DEVOIRS

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie soit par téléphone au 02 51 00 20 10, soit par mail à mairie.mervent@wanadoo.fr

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Pour nos aînés, en cas de besoins, les membres de la commission peuvent se déplacer à domicile, pour cela contacter la mairie au 02 51 00 20 10.

SERVICES DE LA SANTÉ

Cabinet médical

Docteur Gabriela GHIOCA
Docteur Mathias LORDIER
9 place du Héraut
T. 02 28 13 94 21

Cabinet DENTAIRE

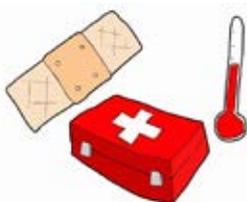
Docteur Oana POTARNICHIE
19 place du Héraut
T. 02 28 13 00 63

Cabinet d'OSTÉOPATHIE

M^{lle} Claire DELHUMEAU
2, place du Héraut
T. 02 44 37 51 60

Cabinet KINÉSITHÉRAPIE

M. Bernard DIEULANGARD
4, place du Héraut
T. 02 44 37 51 25



CORRESPONDANT OUEST-FRANCE

Madame Jeannine TIRBOIS est le correspondant presse. Vous pouvez la contacter soit par téléphone au 02 51 52 14 88 soit par mail à tirbois.janine@orange.fr



OBJETS TROUVÉS

Régulièrement, il est rapporté au secrétariat de la mairie des objets trouvés dans les rues, sur les parkings, dans les salles et en forêt. Si cela vous arrive de perdre des objets, pensez à venir voir au secrétariat de la mairie.

Horaires d'accueil du public à la gendarmerie de Saint-Hilaire-des Loges et de Maillezais

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi : 08h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
Le dimanche : 09h00 – 12h00 / 15h00 – 18h00

Permanences :

- Brigade de Saint-Hilaire-des-Loges : lundi, mercredi, vendredi, dimanche
- Brigade de Maillezais : mardi, jeudi, samedi

Accueil téléphonique est assuré 24h/24

- le 17
- brigade de St-Hilaire-des-Loges : 02 51 52 10 05
- brigade de Maillezais : 02 51 00 70 06

BIBLIOTHÈQUE

Venez rendre visite à la bibliothèque ouverte le mercredi de 14h00 à 16h00 ou le samedi de 10h00 à 12h00. Elle comporte de nombreux ouvrages : policiers, romans du terroir, livres d'auteurs vendéens,... Le prêt est de trois semaines et gratuit.

CALENDRIER DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE : DE JANVIER À JUILLET 2017

Mercredi 11 janvier – 14h à 16h

Mercredi 25 janvier – 14h à 16h

Mercredi 8 février – 14h à 16h

Mercredi 22 février – 14h à 16h

Mercredi 8 mars – 14h à 16h

Mercredi 22 mars – 14h à 16h

Mercredi 12 avril – 14h à 16h

Mercredi 26 avril – 14h à 16h

Mercredi 10 mai – 14h à 16h

Mercredi 24 mai – 14h à 16h

Mercredi 31 mai – 14h à 16h

Mercredi 14 juin – 14h à 16h

Mercredi 28 juin – 14h à 16h

Samedi 7 janvier – 10h à 12h

Samedi 21 janvier – 10h à 12h

Samedi 4 février – 10h à 12h

Samedi 18 février – 10h à 12h

Samedi 4 mars – 10h à 12h

Samedi 18 mars – 10h à 12h

Samedi 1er avril – 10h à 12h

Samedi 8 avril – 10h à 12h

Samedi 22 avril – 10h à 12h

Samedi 6 mai – 10h à 12h

Samedi 20 mai – 10h à 12h

Samedi 10 juin – 10h à 12h

Samedi 24 juin – 10h à 12h

Samedi 8 juillet – **Fermeture estivale**



ADRESSES ET INFORMATIONS UTILES

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES ET ASSISTANTES FAMILIALES

ACCUEIL À TITRE NON PERMANENT : JOURNÉE MOINS DE 18 ANS

M^{me} BERNARD Estelle
2, la Grande Perrure

M^{me} CHEVALLIER Catherine
25, lotissement le Champ Chaillon

M^{me} MINAUD Ysaëlle
5, Petite Rue – Le Nay

M^{me} REVEILLERE Marie-Thérèse
9, rue du 17 Août 1944

M^{me} VALIN Nicole
20, chemin des Cendrillères

ASSISTANTE FAMILIALE

M^{me} CHAUVET Florence
86, rue de la Citardière



ASSISTANTE SOCIALE ET INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE

L'assistante sociale du secteur : **Madame PAUMIER**
Centre Médico-social, 33 rue Rabelais à Fontenay-le-Comte (85200), T. 02 51 69 30 19

■ Permanence sur rendez-vous au Centre Médico-Social

- le vendredi de 9h30 à 11h30
- le 2^e, 4^e et 5^e mardi de chaque mois de 9h30 à 12h00.

■ Permanence à Foussais au Foyer Soleil

T. 02 51 51 41 41
• le 1^{er} et 3^e mardi de chaque mois de 14h00 à 16h30

L'infirmière puéricultrice de la Protection Maternelle et Infantile du secteur : **Madame CHARBONNIER**

Centre Médico-Social, 3 place du Dr Gaborit à la Chataigneraie (85120), T. 02 51 69 60 40

■ Permanence sur rendez-vous au Centre Médico-Social

- le mardi matin (sur rendez-vous)

■ Consultation des nourrissons

- le mercredi (sur rendez-vous)

ASSOCIATIONS D'AIDE À DOMICILE



■ ASSOCIATION ADMR de FOUSSAIS-PAYRE

10, rue François Laurent – 85240 Foussais-Payré
• pour tout renseignement :
secrétariat, T. 02 51 00 42 90
• Email : admr.foussaispayre@orange.fr

■ AIDES FAMILIALES

Responsable **QUELEN Jeanne-Marie** :
T. 02 51 00 26 76

- Portage des repas

Dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées, un service de portage de repas existe sur la commune depuis 1995. Il est assuré par M. Rivasseau, T. 02 51 00 21 47.

- Taxi

Transport de malades, assis,
hospitalisation
Taxi Dany SPENNATO
90, route de la Bironnière
T. 02 51 00 20 34
P. 06 14 65 34 59



CLIC DES 3 RIVIÈRES

■ CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIES « DES 3 RIVIÈRES »

Le CLIC est un service public destiné à la personne âgée (plus de 60 ans), à son entourage et aux professionnels.

■ INFORMATION – ORIENTATION – SOUTIEN

- Le CLIC :
 - vous accueille et vous écoute,
 - vous informe sur les aides financières et services existants sur votre commune,
 - vous oriente vers les professionnels et les structures d'hébergement adaptés.

■ ACCOMPAGNEMENT – COORDINATION

- Le CLIC :
 - évalue vos besoins à votre domicile,
 - établit un plan d'aide personnalisé pour votre maintien à domicile,
 - facilite la coordination des professionnels qui vous soutiennent au quotidien,
 - suit votre situation.

ATELIERS COLLECTIFS

- Le CLIC propose :
 - des groupes de parole et de soutien destinés aux aidants et aux malades,
 - des ateliers de prévention pour les retraités.

• C.L.I.C des trois Rivières
46, rue Rabelais –
85200 Fontenay-le-Comte
T. 02 51 00 53 57

Email : clic.trois-rivières@orange.fr

Horaires d'accueil du public : Les lundis, mardis,
jeudis et vendredis : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Cécile SIMON - Coordinatrice

Carole LUCAS - Conseillère en Economie Sociale
et Familiale

Stella FOUCAULT - Secrétaire

L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

L'épicerie solidaire a pour but d'apporter une aide alimentaire aux personnes et aux familles qui ont des faibles ressources, dans un souci de respect de leur dignité.

Se présenter à la Mairie de son lieu de domicile, muni de ses justificatifs de ressources les plus récents, de sa carte d'identité ou du livret de famille et au besoin d'un justificatif de domicile, d'une attestation récente de la CAF et pour les personnes qui ne sont pas affiliées à la CAF le dernier avis d'imposition.

Si le demandeur remplit les conditions, la mairie délivre une carte d'accès à l'épicerie solidaire où le demandeur pourra s'approvisionner en denrées alimentaires. A chaque passage, il lui sera demandé une participation financière représentant 10% du prix total.

48, rue de la Croix du Camp à Fontenay-le-Comte.

- le mardi de 9h à 12h
- le jeudi de 14h à 17h



L'épicerie solidaire est fermée le mois d'août et les jours fériés.

Pour tous renseignements :

CCAS de la Ville de Fontenay-le-Comte
au 02 51 53 41 59

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE FONTENAY LE COMTE ET SA REGION

LIEU DES COLLECTES :

Centre Les Abeilles - 1 rue de Grissais - 85200 FONTENAY LE COMTE

BÉNÉVOLES RESPONSABLES :

MERCIER Marie-France - 10 Rue des Gagères - Fontenay le Comte

BERLAND Maurice - 4 Chemin de Vitrelle - Pissotte

BREMAUD Odile - 69 Rue du Colonel Dumont Saint Priest - Fontenay le Comte

TRIPOTEAU Michel - 7 Rue des Bergeronnettes - Fontenay le Comte

BRISARD Laurence - 49 Rue de la Pointe L'Orbrie

Renseignements au 02 51 50 22 40 ou 02 51 69 93 59

CALENDRIER 2017

Collectes de 15 à 19 H

JANVIER 2017

Mercredi 18

Mercredi 25

MARS 2017

Mercredi 22

Mercredi 29

JUIN 2017

Mercredi 21

Mercredi 28

SEPTEMBRE 2017

Mercredi 20

Mercredi 27

NOVEMBRE 2017

Mercredi 22

Mercredi 29

LE NUMÉRIQUE POUR TOUS

+ DE 20 THÉMATIQUES - NOMBREUX ATELIERS GRATUITS

Nous vous aidons à identifier les bons outils numériques à travers des ateliers pratiques : augmenter vos ventes, améliorer votre image, conquérir de nouveaux clients, fidéliser vos clients.

VOUS VOULEZ
APPRENDRE À ...

- Créer votre site web ?
- Faire vos ventes en ligne ?
- Gagner du temps avec l'email ?
- Être mieux visible avec Google My Business ?
- Utiliser Facebook en tant que professionnel ?



Renseignements
auprès de
votre Office de
Tourisme

PACTE POUR LA RURALITÉ RÉGIONAL

PAS DE RÉSEAU? FAITES-LE SAVOIR!

2G/3G/4G

Téléchargez **l'appli Gig@lis** et contribuez à l'amélioration de la couverture mobile de votre commune !

Téléchargement gratuit - tests réalisés en 3mn
Plus d'infos sur gigalis.paysdelaloire.fr

Gig@lis Innovation numérique

l'esprit grand ouvert

Région PAYS DE LA LOIRE

L'EAU : une ressource à préserver

La salle de bains est la pièce de la maison la plus gourmande en eau.

? savez-vous ?
En France, l'utilisation domestique par habitant est en moyenne de 137 litres d'eau par jour (moyenne nationale) ; 39 % sont consacrés à l'hygiène corporelle et 20 % aux sanitaires. Avec quelques gestes simples et l'installation de matériels économes peu coûteux, vous pouvez réduire votre consommation journalière à 90 litres, comme déjà bon nombre de vendéens. Vous évitez ainsi la douche froide à la réception de votre facture d'eau...

● Préférez la douche au bain
Une douche de 4-5 minutes représente 60 à 80 litres d'eau contre 150 à 200 litres pour un bain. En prenant une douche, vous réduisez votre consommation d'eau mais aussi de l'énergie nécessaire pour chauffer l'eau. Pensez également à installer sur votre douche un régulateur de débit pour réduire les volumes d'eau et un mitigeur thermostatique pour régler plus rapidement la température souhaitée.

● Ne laissez pas couler l'eau inutilement
Lavez-vous les mains sans consommer des dizaines de litres d'eau, juste en fermant le robinet lors du savonnage plutôt que de laisser couler l'eau inutilement. De même, il est facile de remplir un peu le lavabo pour nettoyer son rasoir et éviter le rasage « au fil de l'eau ». N'oubliez pas de remplacer les joints défectueux pour éviter non seulement les fuites mais aussi le goutte-à-goutte qui représente à lui seul 120 litres par jour, soit 43 m³ par an.

● Équipez-vous d'une chasse d'eau à double commande
Une chasse d'eau à double commande permet d'utiliser 3 à 6 litres contre 6 à 12 litres pour une chasse d'eau ordinaire. Vous pouvez ainsi adapter le volume d'eau nécessaire. Et quand on sait qu'une chasse d'eau défectueuse consomme près de 25 litres par heure, soit 220 m³ par an, la chasse aux fuites vous permet de lutter efficacement contre le gaspillage de l'eau.

L'eau fait partie de notre quotidien : sous la douche, en cuisinant, en lavant sa voiture ou au jardin, nous ne sommes pas toujours très attentifs à la façon dont nous l'utilisons.

En Vendée, les ressources en eau ne sont pas inépuisables et, avec l'évolution de la population, les besoins en eau potable sont en constante augmentation. Chacun de nous, en modifiant ses habitudes, peut agir sur sa consommation et contribuer à un meilleur usage de l'eau.

Ne soyons pas « N°1 DU GASPILLAGE » ...AGISSONS !

Retrouvez la saga «N°1 du gaspillage» sur le site internet www.vendee-eau.fr

Ne soyons pas... [N°1] DU GASPILLAGE

En Vendée, la ressource en eau potable est limitée, sachons la préserver !
Adoptez les bons gestes sur www.vendee-eau.fr

vendée eau

MULTISERVICE SUD VENDEE **Defi** (Département de l'emploi et de la formation - 100% L'ENTREPRISE D'INNOVATION)

DES ENTREPRISES SOCIALES SOLIDAIRES POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS DE PERSONNELS

Vous recherchez «un quotidien plus serein...» ?

NOUS VOUS PROPOSONS

Pour LES PARTICULIERS

Des services/de la mise à disposition de main-d'œuvre:

- Ménage - Repassage*
- Jardinage*
- Garde d'enfants +3ans*
- Entretien des espaces verts*
- Manutention - Déménagement
- Petits travaux de bricolage*
- Peinture - Bricolage
- Gardiennage de maison*
- Garde d'animaux*

* Déductible des impôts selon la loi en vigueur

Pour LES PROFESSIONNELS

Des services/de la mise à disposition de main-d'œuvre pour les collectivités locales, les associations et les entreprises:

- Espaces verts - Voirie
- Restauration Collective
- Nettoyage - Propreté
- Surveillance d'école
- Distribution de tracts
- Événementiel...
- Agro-Alimentaire
- BTP
- Restauration - Hôtellerie
- Manutention

NOUS NOUS ENGAGEONS

Visiter et suivre les chantiers

Étudier les prestations sur mesure

Évaluer les missions de travail

Loc'Services Location de matériel de jardinage, de bricolage et de nettoyage aux clients de Multi Service Sud Vendée (sous-condition de mise à disposition de salarié)

Multi Service Sud Vendée
10 bis rue de l'ancien Hôpital
85200 Fontenay Le Comte
Tél : 02-51-69-39-39 - Fax : 02-51-50-09-74
www.mssv.fr
mssvdefii@wandoofr

Facebook

SI SERVICES À LA PERSONNE Simplifiez votre vie

MISSION LOCALE DU SUD VENDEE

Notre rôle et mission

Siège Social

47 rue Traqueau
85200 Fontenay Le Comte
T 02 51 51 17 57
F 02 51 51 18 83
mission.locale.sud.vendee@wanadoo.fr

Antenne

14 pl. du Général Ledere
85400 Lupon
T 02 51 56 89 12
mission.locale@wanadoo.fr

Horaires

Du Lundi au jeudi
De 9 h à 12 h 30 et
De 13 h 30 à 17 h 30

Le Vendredi

De 9 h à 12 h 30 et
De 13 h 30 à 16 h 30

Entretien individuel sur RDV

La Mission Locale du Sud Vendée remplit une mission de service public pour l'EMPLOI des jeunes. Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

La Mission Locale est au service de tous les jeunes domiciliés sur son territoire (7 Communautés de Communes du sud Vendée).

Elle propose un accueil et un accompagnement afin de faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et de répondre aux besoins des entreprises.

Cet accompagnement se caractérise par un accueil de proximité, par des informations précises et ciblées pour chacun, par des entretiens individualisés permettant de réaliser un diagnostic formalisé et de proposer des services adaptés. Un référent unique suit le jeune tout au long de son parcours.

Un accompagnement renforcé et contractualisé qui apporte diverses aides au jeune et facilite l'accès à différentes mesures ainsi que l'accès à l'emploi.

Nos Services

ORIENTATION FORMATION	ACCES A L'EMPLOI	VIE QUOTIDIENNE
Découverte des métiers et des filières professionnelles	Accompagnement vers l'emploi	Aides à la mobilité
Prestations d'orientation	Aider CV, Lettre de Motivation Simulation à l'embauche d'embauche	Aides financières (santé, logement, subsistance)
Visites et des immersions en entreprise	Parrainage	Atelier Logement/Budget
La formation	Rencontres avec des employeurs	Atelier Santé
L'accès à la qualification par l'alternance (Apprentissage, Contrat de Professionnalisation)	Accompagnement des employeurs au recrutement (proposition des mesures d'aide à l'embauche)	Accès à la culture et aux sports

Toute notre actualité : www.missionlocalesudvendee.com

Présentation de la Mission Locale en vidéo : <https://vimeo.com/161053925>



Familles rurales
Vivre mieux !

Association Intercommunale du Sud Vendée

Familles rurales

L'association « Association Familiale Rural » de St Martin de Fraigneau crée en 1987, club aliné, a été rebaptisée par un groupe de parents habitant du Sud Vendée. Son but est de développer des projets autour de la parentalité et de permettre aux familles du Sud Vendée d'échanger, de se rencontrer et de vivre plus sereinement leur rôle parental et affectif. Son CA est composé de 14 membres dont une personne du club aliné et 13 dans la section Parentalité. Présidente Sylviane Pinaud, secrétaire Laetitia Boulant, trésorière Karine Boudouin.

En 2015, ont eu lieu 2 séries de 7 ateliers de communication bienveillante, basés sur la méthode Faber & Mazlish (24 personnes dont 12 papas) sur St Martin de Fraigneau, des rencontres parents-enfants un vendredi sur 2, de 10h à 15h, nommées « les Parentales » sur St Martin de Fraigneau ou au domicile d'une participante, le 1er Café Parents sur le Langon, une journée « Fête de l'été » pour réunir tous les adhérents et amis de l'association dans une ferme pédagogique qui a réuni 57 personnes d'horizon différents avec comme point commun l'envie de partager un moment convivial et durant cette journée, chacun emportait son pique-nique et une chasse au goûter était proposée aux enfants. 2 matinées Ludothèque géante pendant les vacances scolaires d'octobre sur Fontenay-Le-Comte.

Nous proposons des ateliers savoirs-partagés (couture, relaxation...) et invitons les personnes à nous rejoindre dans les activités qu'ils souhaitent. A savoir que certaines activités sont ouvertes aussi aux non-adhérents. Voici le jour des ateliers santé et de nouveaux ateliers parentalité sur le dernier trimestre avec Agnès Dutheil, dans le but de décomplexer la parentalité, travailler sur soi afin d'apprendre à mieux communiquer au quotidien et trouver du sens et développer l'aptitude au bonheur. Ces activités sont proposées en adéquation avec les attentes et besoins des familles, recensés lors de nos échanges avec eux. Et bien sûr, les parentales sont maintenues mais une fois par mois et généralement au domicile d'une participante et la fête de l'été sera dans un éco-camping.

Le club aliné qui organise un banquet et des parties de cartes, voit ses membres réduire. Nous invitons donc les Tessonnais et Tessonnaises à les rejoindre. Nous remercions Monsieur le Maire pour son accueil chaleureux et pour son aide, qui permet à de nombreuses familles de notre secteur, d'améliorer leur quotidien, d'échanger et de partager d'agréables moments.



Pour nous suivre:
parentalite85.com

Nous contacter :
famillesruralesdusudvendee@gmail.com
DU
06 61 96 26 11

JDC
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

HABITER MIEUX C'EST QUOI ?

Une aide de l'État pour un logement économique et écologique

« Vous avez un projet de rénovation, l'Anah vous aide à le financer »

HABITER MIEUX, C'EST... UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

→ **SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT** une aide financière de l'Anah est possible dès lors que vos travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25 %.

L'Anah prend en charge 35 % à 50 % du montant de vos travaux pour les logements de plus de 15 ans. Cette aide est de 7000 euros maximum ou de 10000 euros maximum en fonction de vos ressources. Vous pouvez aussi bénéficier d'une prime d'État d'un montant pouvant aller jusqu'à 1400 ou 2000 euros.

Une aide locale pour vos travaux de rénovation thermique peut également vous être accordée par votre conseil régional, votre conseil départemental, votre intercommunalité ou votre commune.

Vous pouvez cumuler ces aides avec le Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et l'Eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ).

→ **SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR** vous pouvez aussi en profiter !

En signant une convention avec l'Anah, qui fixe notamment un montant de loyer maximal, vous bénéficiez de l'aide Habiter Mieux et d'une déduction fiscale sur vos revenus fonciers (voir les conditions à la page « Vous êtes propriétaire bailleur »).

LA GARANTIE D'ÊTRE CONSEILLÉ ET ACCOMPAGNÉ

DÈS LE DÉBUT DU PROJET, vous êtes accompagné par un opérateur. Ce professionnel, qui travaille dans une association spécialisée ou un bureau d'études, vous aidera dans toutes vos démarches : diagnostic thermique, devis, autres subventions, aides bancaires disponibles, exonérations fiscales...

UN NUMÉRO UNIQUE ET UN SERVICE DE PROXIMITÉ

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?

SOLiHA Vendée 02 51 44 95 00

Permanences gratuites tous les mercredis de 9h30 à 12h30
Maison de Pays à Fontenay-le-Comte - Sans rendez-vous.

SOLiHA
SOLIDARITÉ POUR L'HABITAT

RÉGLEMENTATIONS DIVERSES

BRUITS DE VOISINAGE

L'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 du 12 juillet 2013 définit les règles propres à préserver des nuisances en matière de bruit de voisinage :

Propriétés privées

- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.
- Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables :
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30 ;
- Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Cet arrêté est consultable en Mairie ou sur le site de la Préfecture de Vendée : <http://vendee.pref.gouv.fr> – vos démarches – thématiques – environnement – bruit.

CHIENS EN DIVAGATION

La commune de Mervent a pris un arrêté en septembre 2010 (arrêté consultable en mairie), portant réglementation de la circulation des animaux errants, afin d'éviter leur divagation sur la voie publique.

Cet arrêté stipule entre autres :

« - qu'il est expressément défendu de laisser les animaux divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Il est interdit de laisser les animaux fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices. Les chiens susceptibles d'être dangereux (chiens de 1^{re} et de 2^e catégorie) doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure... »

« - les propriétaires sont tenus d'assurer la propreté des lieux de passage de leurs bêtes et d'y nettoyer les déjections qu'ils y ont laissées. »

Les chiens et les chats errants et tous ceux qui sont trouvés sans surveillance sont conduits à la fourrière :
Le Hameau canin à Luçon : 06 40 07 74 64
Ils disposent une page facebook « LHC 85400 Luçon » où ils mettent en ligne les photos des animaux qui sont recueillis.

USAGE DU FEU

Un arrêté préfectoral n° 12 SIDPC-DDTM 627 du 26 novembre 2012 réglemente l'usage du feu sur le département de la Vendée.

L'arrêté est disponible au secrétariat de la mairie ou sur le site de la Préfecture de la Vendée : <http://vendee.pref.gouv.fr> – vos démarches – thématiques – environnement – emploi du feu.

Extrait de l'arrêté

- Article 2 : Dispositions générales sur tout le département

Il est interdit à toute personne, en tout lieu et toute période, de jeter des allumettes, cigares, cigarettes ou autres matières incandescentes qui ne seraient pas complètement éteintes.

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produit par les ménages ou par les collectivités territoriales est interdit. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par voies respectueuses de l'environnement : broyage sur place, apport en déchetterie dans les limites des volumes acceptés, valorisation directe, leur brûlage est interdit.

Le brûlage des végétaux sur pied est interdit.

L'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés à un usage privé ou public doivent respecter les dispositions du décret 2010-580 du 31 mai 2010 et de son arrêté d'application (consultables sur le site de la Préfecture de la Vendée). Les spectacles pyrotechniques (contenant au moins 1 produit de catégorie 4), à titre public ou privé, doivent être déclarés, au moins un mois avant la date prévue en mairie et à la préfecture (ou sous-préfecture d'arrondissement).

Toute activité d'emploi du feu ou activité générant des étincelles, pour toutes personnes et toutes professions est interdite en période de risque fort.

SÉPARATIONS MITOYENNES

Plantation d'arbres près du mur mitoyen ou à la limite non matérialisée.

Les règles :

- 1/ En principe, il faut se référer aux règlements particuliers (règlement du lotissement, règlement ou usages constants et reconnus) et les respecter.
- 2/ À défaut de ces règlements particuliers, l'article 671 du code civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être :
 - plantés à deux mètres de la ligne séparative des deux terrains, s'ils doivent dépasser deux mètres de hauteur ;
 - plantés à cinquante centimètres de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas deux mètres

Applications des règles :

- 1/ Lorsque la distance légale n'est pas respectée, le voisin peut exiger que les arbres plantés soient arrachés ou réduits à la hauteur réglementaire, sauf s'il y a eu un titre autorisant cette plantation ou une prescription trentenaire (art.672 du code civil)
- 2/ Les fruits tombés des branches qui avancent sur la propriété du voisin lui appartiennent.
- 3/ Le voisin peut exiger que les branches qui avancent sur sa propriété soient coupées.

DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES MEUBLÉS DE TOURISME ET DES CHAMBRES D'HÔTES

Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où se situe le meublé.

Cette déclaration précise l'identité et l'adresse du déclarant, l'adresse du meublé, le nombre de pièces composant le meublé, le nombre de lits et la ou les périodes prévisionnelles de location. Tout changement concernant les éléments d'information fait l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

Déclaration gratuite sur <http://jedeclareenligne.vendee-tourisme.com>

La liste des meublés est consultable en mairie.

Depuis le 1^{er} juin 2013, les loueurs de chambres d'hôtes, qui proposent des boissons alcoolisées doivent obligatoirement suivre la formation sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons ou d'un restaurant adapté à leur activité.

TROTTOIRS ET VOIES PUBLIQUES

■ ENTRETIEN

- En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de **balayer les fleurs, feuilles, fruits** provenant d'arbres à proximité, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux fluviales.
- **Le désherbage doit être réalisé par l'arrachage ou binage.** Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.
- Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

■ NEIGE ET VERGLAS

- En temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la **neige devant leurs maisons**, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, le dégageant autant que possible.
- **En cas de verglas**, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

■ LIBRE PASSAGE

- Les riverains ne devront pas gêner le passage des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite en y déposant des matériaux, ordures et **ne devront pas non plus y stationner des véhicules.**
- Les saletés collectés par les riverains lors d'un nettoyage de leur trottoir doivent être ramassés et traités avec les déchets ménagers. Il est expressément **défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales.** Les avaloirs et caniveaux doivent demeurer libres.

■ ABANDON DE DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE

- L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements.

■ TAILLE DE HAIES

- **Les haies doivent être taillées** à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

■ ELAGAGE

- En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

■ POUBELLES ET ORDURES MÉNAGÈRES

- **Les bacs de ramassage ne doivent en aucun cas rester sur les trottoirs plus de 24h.**

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

CHANGEMENT DE DOMICILE

En cas de changement de domicile, se présenter en mairie.

Dans la commune d'arrivée :

- prévenir de la date d'arrivée et de la nouvelle adresse,
- présenter une pièce d'identité : carte d'identité, livret de famille...
- prévoir l'inscription sur la liste électorale (avant le 31 décembre),
- penser à faire modifier l'adresse sur la carte grise,
- prévoir l'inscription des enfants à l'école.

Dans la commune de départ :

- prévenir la mairie de la date de départ et de la nouvelle adresse.

IMMATRICULATION DES VÉHICULES

VOITURES

Le service des cartes grises de la Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte étant fermé depuis septembre 2010, si vous désirez accomplir des formalités d'immatriculation de véhicules, vous êtes désormais invités à effectuer vos démarches :

- dans la Préfecture de votre choix (au guichet ou par courrier).
- chez un professionnel de l'automobile agréé (pour les opérations de changement de titulaire).

Vous trouverez tous les renseignements utiles sur le site internet www.vendee.pref.gouv.fr tels que les tarifs des cartes grises, la liste des professionnels agréés, la liste des pièces nécessaires à la constitution d'un dossier (rubrique « vos démarches »).

CYCLOMOTEURS

Pour accomplir vos démarches d'immatriculation d'un cyclomoteur, vous devez vous adresser à une préfecture, soit en vous rendant au guichet, soit en lui adressant par courrier votre dossier.

Cette démarche est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2011 pour les cyclomoteurs mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pour une demande de carte d'identité, s'adresser à la mairie du lieu de domicile, muni de :

- 2 photos d'identité identiques et récentes.
- 1 extrait d'acte de naissance en cas de 1^{re} demande, à demander à la mairie de naissance.
- 1 justificatif de domicile (facture Eau, EDF, Téléphone, quittance loyer ...).
- l'ancienne carte d'identité sécurisée en cas de renouvellement.

Le délai de délivrance est de 3 semaines.

En cas de non-présentation (perte ou vol) de la carte nationale d'identité en vue de son renouvellement, le demandeur doit s'acquitter de 25 € sous forme de timbres fiscaux.

A contrario, le renouvellement de la carte nationale d'identité demeure gratuit sous réserve de la

présentation de l'ancienne carte.

La validité de la carte est de 15 ans, depuis le 1^{er} janvier 2014.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

PASSEPORT

Depuis juin 2009, les passeports biométriques sont délivrés uniquement dans les communes habilitées par la Préfecture. Les mairies les plus proches de Mervent sont : Fontenay-le-Comte, Maillezais, la Châtaigneraie. Il est nécessaire de prendre rendez-vous. Vous devrez vous présenter muni des pièces suivantes :

Si votre carte d'identité est valide ou périmée de moins de 5 ans

Formulaire de demande remis sur place ou à imprimer après l'avoir rempli en ligne sur www.service-public.fr

- Timbres fiscaux :
 - 86 € pour un majeur
 - 42 € pour un mineur de 15 ans et plus
 - 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
- 2 photos d'identité
- Justificatif du domicile
- Carte d'identité sécurisée
- Autres pièces à produire en cas d'utilisation d'un nom d'usage (nom de l'époux, nom de l'autre parent)

Si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans ou que vous ne possédez pas de carte d'identité

Formulaire de demande remis sur place ou à imprimer après l'avoir rempli en ligne sur www.service-public.fr

- Timbres fiscaux :
 - 86 € pour un majeur
 - 42 € pour un mineur de 15 ans et plus
 - 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
- 2 photos d'identité
- Justificatif du domicile
- Justificatif d'état civil : extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite). Si vous êtes né dans une commune concernée par la dématérialisation des documents d'État Civil, vous n'avez pas besoin de produire d'acte de naissance.
- Si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française

(sauf si vous êtes né en France et que au moins un de vos parents est né en France)

- Autres pièces à produire en cas d'utilisation d'un nom d'usage (nom de l'époux, nom de l'autre parent).

LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Dans les trois mois qui suivent leur 16^e anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

OBTENTION D'ACTES D'ÉTAT CIVIL

S'adresser directement à la mairie du lieu de naissance, mariage ou décès.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Vous avez jusqu'au 31 décembre de l'année en cours pour vous faire inscrire sur la liste électorale.

Il vous suffit de vous rendre à la mairie afin d'y remplir le formulaire d'inscription correspondant.

Vous devrez impérativement présenter une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile.

Les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans, entre le 1^{er} mars de l'année en cours et le 28 (ou 29) février de l'année suivante, sont inscrites d'office sur la liste électorale.

Les fichiers utilisés pour l'inscription des jeunes de 18 ans pouvant être incomplets, il est préférable de se renseigner auprès de la mairie, pour vérifier que l'inscription a été effectuée par les mairies.

Les bénéficiaires sont les personnes âgées de 70 ans et plus, résidant à leur domicile en Vendée, ayant une mobilité réduite ou n'ayant pas les moyens de transport nécessaires.

La délivrance des chèques-taxi est soumise à conditions de ressources.

Si vous remplissez les conditions, vous pourrez disposer de 10 chèques par année civile et par personne, d'une valeur unitaire de 10 euros.

Le Conseil Général rembourse ensuite l'artisan taxi. Le solde de la course est payé par la personne âgée.

Pour tout renseignement, s'adresser en mairie et se munir de son avis d'impôt sur le revenu.

COMBIEN DE TEMPS DOIT-ON CONSERVER CERTAINS PAPIERS ?

DOMAINES	DOCUMENTS	DÉLAI DE CONSERVATION	OBSERVATION
Assurance	Quittances, avis, échéances, courrier de résiliation, preuves de règlement.	Date du document + 2 ans	
	Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
Consommation	Certificat de garantie	Jusqu'à expiration de la garantie	
	Facture (ou ticket de caisse) des appareils Hi-fi, électroménagers...	Tant que vous détenez les appareils chez vous	En cas de sinistre ou de vol, ces documents vous serviront de preuve à l'égard de votre assureur et vous permettront d'obtenir une indemnisation
Famille	Contrat de mariage, jugement de divorce, acte notarié de donation	À vie	Le professionnel qui a rédigé ces documents peut vous en délivrer une copie
Identité	Passeport, carte d'identité	Jusqu'au renouvellement	Même s'ils sont périmés
Impôts	Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement
	Déclaration, justificatif de frais et de réduction, avis d'imposition, justificatif de règlement de l'impôt sur le revenu	3 ans	Plus précisément 3 ans après l'année qui suit celle de l'imposition. Ex : la déclaration de revenus 2013 est à conserver jusqu'à fin 2016
Justice	Avis de contravention	2 ans	La prescription des poursuites est d'un 1 an, mais celle des peines est de 2 ans
	Reconnaissance de dettes	5 ans	Ce délai court après la fin du remboursement
Logement	Contrat de location (bail)	Durée de la location + 3 ans	Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale
	Constat d'état des lieux et quittance de loyer		
	Facture EDF GDF EAU	5 ans	À compter du paiement
	Facture de téléphone	1 an	
	Titre de propriété	Permanent	Aussi longtemps que vous ne rendez pas votre bien
Travail	Attestation Assédic ou Pôle emploi	jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage	Les ASSEDIC peuvent réclamer un trop perçu pendant 5 ans
	Bulletin de salaire, contrat de travail, lettre de licenciement	Jusqu'à liquidation de votre retraite	Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire
	Diplôme	À vie	
	Indemnité journalière suite à un arrêt de travail ou à un accident de travail	Jusqu'à liquidation de votre retraite	

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site www.service-public.fr

L'ÉCOLE PUBLIQUE MARO VIDUA

En cette nouvelle année scolaire, l'école accueille 64 élèves.

À partir de la rentrée scolaire, une nouvelle directrice, Emmanuelle Logeais, a été nommée.

Les enfants se répartissent donc comme suit :

- En maternelle, avec Audrey Poulailleau assistée de Jennifer Goursaud et Brigitte Annereau, il y a 27 élèves.
- En CP-CE1, avec Emmanuelle Logeais, il y a 17 élèves.
- En CE2-CM1-CM2, avec Lucy Birot et Elise Blondiaux (les mardis), il y a 20 élèves.

Rappel des horaires de l'école :

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00-12h00	13h30-16h00
Mardi	9h00-12h00	13h30-16h00
Mercredi	9h00-11h30	
Jeudi	9h00-12h00	13h30-16h00
Vendredi	9h00-12h00	13h30-15h30

Les TAP ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 16h30 et les vendredis de 15h30 à 16h30. Les APC ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 16h30.

■ LES PROJETS DE CETTE ANNÉE SCOLAIRE SONT NOMBREUX

Le projet de l'école pour cette année est basé sur le théâtre. Tous les élèves de l'école bénéficient d'une initiation au théâtre, menée par Bernard Dariel (animateur pédagogique OCCE) les vendredis et ce pour 10 séances (de septembre à fin novembre). Le voyage scolaire de cette année est également en lien avec ce thème puisque les élèves de CE2-CM1-CM2 participeront au printemps théâtral des écoles qui se déroulera du 6 au 8 juin à Saint-Jean-de-Monts. Afin de préparer une pièce qu'ils présenteront au printemps théâtral, les élèves de Mme Birot seront accompagnés par une professionnelle de la Compagnie des artisans rêveurs, Sylvie Martin.

En ce début d'année, les élèves ont participé à l'opération Nettoyons la Nature, qui a contribué à la sensibilisation au respect de l'environnement. Le



jardin, quant à lui, a été transféré dans la cour de l'école en juin dernier. Les élèves ont, en octobre, nettoyé et décoré le jardin, qui est maintenant prêt à recevoir de futures plantations.

Cette année, la classe de maternelle découvre (ou redécouvre) la forêt de Mervent. Une sortie a déjà été faite le 10 octobre, et une autre sortie est prévue au printemps. Les élèves de la GS au CM2 ont également participé, le 10 novembre, au cross qui s'est déroulé à Vouvant.

Toute l'année, d'autres projets nous attendent : artothèque, piscine, hand, sécurité routière, rencontres danses, spectacle des Trois Chardons, ...

La coopérative scolaire organise des actions diverses afin de récolter des fonds pour financer les différents projets :

- En novembre : vente des photos individuelles des enfants et des photos de classe.
- En janvier : opération pizza.
- Au printemps : vente de fleurs.

L'équipe enseignante remercie chaleureusement le comité de parents d'élèves pour son aide apportée (financière et matérielle) aux différents projets mis en place ainsi que la Mairie pour sa participation au bon fonctionnement de la vie scolaire.



BASE DE LOISIRS

BASE DE LOISIRS DE MERVENT « NAUTISME ET PLEIN-AIR » BILAN DE L'ANNÉE 2016

La base a pour vocation d'accueillir tous les publics pour pratiquer des activités de pleine nature en location ou encadrées dans le massif forestier et sur le lac de Mervent. Le canoë-kayak, le paddle, la voile, les bateaux électriques, les barques de pêche pour le nautisme, le V.T.T., l'escalade, les parcours d'orientation et le tir à l'arc sont proposés pour le plein-air. Une grosse partie des activités encadrées ou de location se déroule à la belle saison de mars à novembre. La base a accueilli de nombreux groupes comme des classes découvertes, des lycées, des collèges, Maisons familiales, des comités d'entreprises, des associations de randonneurs, des pêcheurs, des clubs sportifs de V.T.T., d'escalade, de rugby, basket, vélos comme l'équipe professionnelle de direct énergie venus pour parfaire leur condition physique.

Le bel été avec de fortes chaleurs a participé à l'augmentation de la fréquentation ainsi que la promotion réalisée par l'office de tourisme du Pays de Fontenay-Le-Comte. La base de loisirs est un équipement qui plait aux utilisateurs.



LOCATION (NOMBRE D'EMBARCATIONS)

	Canoë-kayak	Bateaux électriques	V.T.T.	Parcours d'orientation	Voiliers dériveurs	Barques et barques de pêche	Paddles	TOTAL
2015	1886	747	204	42	6	78	204	3167
2016	1984	931	234	67	5	56	305	3582

La base de loisirs enregistre une augmentation pour la location de 20 % en juillet et août.

SÉANCES SPORTIVES ENCADRÉES

	Canoë-kayak	Tir à l'arc	V.T.T.	Escalade	Voile	Orientation	Découverte du massif forestier	TOTAL
2015	132	63	48	35	0	18	4	300
2016	119	66	46	38	1	14	2	286



Le résultat est dû à une baisse de la capacité d'accueil en camping des groupes sur le massif forestier et ses environs. Certains centres de loisirs n'ont pas reconduit les réservations des séances comme les années passées suite à la baisse de leurs budgets de fonctionnement.

■ HÉBERGEMENT

	TOTAL
2015	2168 nuitées
2016	2059 nuitées

En août, deux gros groupes ont annulé début juin, il n'y a pas eu de demande par la suite pour remplir les deux semaines vides.

La base a proposé des stages sport nature pour les enfants de 7 à 14 ans en juillet et août. Chaque après-midi une activité sportive différente est organisée. Cette formule a rencontré de nouveau le succès grâce à une communication ciblée. D'autres animations comme la chasse au trésor se sont déroulées en été.

La base de loisirs a participé avec les membres

du club de canoë-Kayak et du personnel de la Communauté de Communes à l'animation de la descente aux flambeaux en canoë avant le feu d'artifice du 13 juillet.

La base de loisirs met à la disposition de trois associations sportives du pays de Fontenay-Le-Comte par convention ses locaux afin qu'elles puissent accueillir leurs adhérents dans des bonnes conditions. Le club de V.T.T. accueille et encadre tous les samedis entre 20 et 30 jeunes, le club de voile accueille et encadre régulièrement les samedis entre 3 et 5 jeunes, le club de canoë-kayak accueille et encadre tous les samedis matin un groupe entre 5 et 8 femmes pour l'opération « ramer contre le cancer », l'équipe compétition et loisirs pirogue, constituée d'un groupe de 20 personnes s'entraînent les jeudis soir et dimanches matin.

■ FRÉQUENTATION GÉNÉRALE DE LA BASE (nombre de personnes)

	TOTAL
2011	7259
2012	9385
2013	15147
2014	15490
2015	16021
2016	18538

La Base de Loisirs a encore dépassé les objectifs fixés pour 2016 malgré un contexte économique compliqué et une capacité d'accueil réduite pour les campings du territoire. Le travail de démarchage et de réservation réalisé en hiver porte toujours ses fruits. La fréquentation annuelle sur la base augmente



avec l'accueil de plus de visiteurs en été.

L'année 2017 s'amorce déjà bien avec de nombreuses réservations de l'hébergement et des activités sportives. En espérant que le soleil soit au rendez-vous !



LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION « LES MURAILLES DE MAIREVENTI »

En 2016, l'association a poursuivi ses actions en faveur de la mise en valeur et de l'animation de notre patrimoine local, avec pour temps fort le spectacle nocturne du 17 août qui a rassemblé 430 personnes.



3 avril 2016 : Journée des métiers d'art, « Les arts décoratifs, la décoration sur verre » avec les œuvres de Jacqueline Diot.



17 août 2016 : Spectacle nocturne « Entre Aquitaine et Angleterre avec les Allumeurs d'étoiles ».



Nettoyage des coteaux des remparts, plusieurs matinées d'avril à juillet

L'association remercie les bénévoles, la Municipalité, les Merventais et le public. 2017 sera dans la continuité des actions engagées avec des prochains rendez-vous.

Très bonne et heureuse année 2017 à toutes et à tous

NAUTISME FONTENAY MERVENT

La saison passée s'est encore clôturée par de beaux résultats pour le NFM. Parmi nos succès on notera : Aubert, 3ème au Championnat de Ligue, 7ème aux Internationaux de France, 13ème au Championnat de France Espoir en Laser Standard.

Notre nouvelle recrue Cédric de l'île d'Yeu 11ème au Championnat de Ligue a été également sélectionné pour les Championnats de France Espoir en Laser Radial.



Guillaume 2ème au Championnat de Vendée en Dériveur Intersérie.

Rémi 11ème au Championnat de Ligue Europe.

Daniela 5ème et première fille au

Championnat de Vendée en Dériveur Intersérie.

Erik participe aux Challenge d'Aquitaine et Challenge Jean Martin en Finn.

Aubert, Cédric, Guillaume et Daniela ont participé à tous les stages Départementaux.



La saison 2016-2017 promet d'être aussi fructueuse pour le NFM.

Aubert vise une nouvelle sélection en Laser Standard pour les Championnats Espoir et va progressivement passer en Finn.

Cédric espère également une sélection pour les Championnats Espoir en Laser.

Guillaume poursuit sa progression en Départementale, Ligue et Inter-Ligues en Laser Radial.

Baptiste cours en Départementale et en Ligue avec son Laser Radial.

Daniela débute les Ligues en Laser 4.7.

Ethan en Optimist et Sébastien en Laser doivent débiter en Départementale.

Erik a les Challenges de Finn et le National à son programme.

Nous préparons activement le Grand Prix de l'Armistice, cette année à La Rochelle. Avec 300 Lasers attendus, c'est la plus importante régata de dériveurs en France avec les champions nationaux et les sélectionnables Olympiques de toute l'Europe.

Aubert, Cédric et Guillaume y sont inscrits.

Nous continuons le renouvellement de notre parc de compétition. Un Laser Radial récent a été acquis cette année. Un nouveau Laser est prévu au plan nautique 2017.



Notre traditionnelle Coupe de Noël aura lieu le 10 décembre à l'invitation de nos amis de La Roche sur Yon.

Les entrainements sont effectués à la Base de Loisirs de Mervent le samedi de 14h à 17 h 30 lorsqu'il n'y a pas de déplacement en extérieur.

Nous rappelons que nous offrons deux séances gratuites à ceux qui souhaitent essayer la voile.

La reprise des compétitions se fera dès la mi-février et les entrainements dès que le lac sera revenu à son niveau normal après les travaux sur le barrage.

Suivez notre activité sur notre page Facebook ou notre site Internet <http://nfm.clubeo.com>.

LE COMITE DE PARENTS D'ELEVES

Le Comité de Parents d'Elèves a élu son nouveau bureau pour l'année scolaire 2016/2017:

Présidente : Métais Sabrina (02.51.00.64.68)

Secrétaire : Morin Laëtitia

Vice-Secrétaire : Suire Angélique

Trésorière : Billon Murielle

Vice-Trésorière : Renaudin Mélanie

Membres : Vergnette Daniel, Boidé Isabelle, Maniaval Frédérique, Guéry Isabelle, Guignard Alice, Rigaudeau Sandrine.

Nous remercions les bénévoles qui nous donnent de nombreux coups de main lors de la mise en place de nos activités.

Le Comité de parents d'Elèves organise diverses animations :

« Vide ta Chambre » : Dimanche 20 Novembre 2016

Deux Ventes de Madeleines Bijou : courant de l'année scolaire

Repas de l'école : Samedi 11 Mars 2017

Fête de l'école : Dimanche 2 Juillet 2017

Toutes ces manifestations nous permettront de financer :

- Activités pédagogiques autour du Théâtre
- Trajets en cars (sorties spectacles, piscines ...)
- Divers abonnements (revues, magazines,...)
- Jeux pour la classe et pour la cour (vélo, ballons...)
- Matériels pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)
- Les divers goûters (du Carnaval, TAP...)
- Participation à la fête de Noël avec la mairie
- La fête de l'école de fin d'année

Et surtout cette année, le voyage scolaire de la classe CE2, CM1 et CM2 afin de participer au Printemps théâtral à Saint Jean de Monts.

Nous participons aussi entre autres au Merventhon et au 13 Juillet.

Nous serions vraiment très heureux de vous voir participer à nos diverses manifestations avec vos familles, amis, voisins, collègues... afin non seulement, de faire plaisir aux enfants de l'école de votre commune de Mervent mais également de partager des moments d'entraides et de convivialités ...

En attendant de vous voir, nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et tous nos vœux de bonheur pour cette nouvelle année 2017...



ESPOIR MERVENTAIS PÉTANQUE



La saison 2016 s'est bien passée avec 7 joueurs en plus pour un total de 40. Bonne participation de nos joueurs aux divers championnats et concours avec 2 qualifications pour les championnats de ligue au Château-du-Loire (72).

En doublette, l'équipe MILHIET Guillaume et DUMONT David perd après les poules à Cholet.

En triplette juniors l'équipe MILHIET Lorie, MICHAUD Laurine et COUSIN Etienne perd en 1/4 de finale en championnat des Clubs.

L'équipe féminine termine 4ème sur les 6 et les seniors 5ème sur 8.

Cette année, 1546 joueurs sont venus sur nos terrains avec une bonne fréquentation pour le régional du mois de juin. 155 doublettes ont participé, un record ! Une bonne année donc tant sur le plan sportif que financier. Je remercie tous les sponsors qui nous font confiance.

L'assemblée Générale a eu lieu le 19 novembre avec l'élection d'un nouveau bureau :

Président : SAILLY Gilles
Vice Président : MILHIET Guillaume
Trésorier : ROUSSEL Yolande
Trésorier adjoint : BONNAUD James
Secrétaire : SAILLY Geneviève
Secrétaire adjoint : MICHOT
Membre : CROISE Stanley

Pour 2017, la saison démarre très tôt sur nos terrains



car nous organisons les qualificatifs de championnats de Vendée, tête à tête le samedi 18 mars et les doublettes le dimanche 19 mars.

CALENDRIER

- **25 novembre 2017** : organisation de l'Assemblée Générale du Comité de Vendée,
- **5 mars 2017** : le loto
- **21,22 et 23 juillet 2017** : Concours régional
- **1er septembre 2017** : le loto

Le Moule Frites ne sera pas reconduit cette année.

Les personnes intéressées par ce sport peuvent se renseigner au 02 51 00 07 91.

Le Club vous souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année.



RANDO MERVENTAISE

Après le succès de la rando-merventaise le Dimanche 19 Juin 2016, les 10 membres du nouveau bureau ont souhaité remercier tous les bénévoles qui ont aidé à l'organisation de cette journée.

80 personnes se sont donc retrouvées pour un dîner offert le Samedi 1er Octobre, à la salle de la Mairie. Le repas s'est déroulé en toute convivialité, sous une très bonne ambiance.

Si de nouveaux bénévoles veulent se joindre à nous pour l'année prochaine, nous les accueillerons avec plaisir - veuillez contacter Ghislaine BICHON ou la Mairie.

Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine rando le Dimanche 18 Juin 2017 et vous souhaitons de très bonnes fêtes.



ASSOCIATION SAHO VIDUA

Créée en mars 2016, l'association Saho Vidua a pour but d'aider la communauté malgache de SAHOFIKA et de construire un environnement stable aux enfants de cette communauté.

Des collectes de matériels scolaires, de jeux extérieurs et de vêtements ont été organisées avec l'aide des enfants de l'école Maro Vidua de Mervent.

L'association a déjà participé à la création d'une cantine scolaire à l'école de Sahofika et à l'achat du matériel nécessaire à son bon fonctionnement. Cette cantine a été inaugurée le 27 octobre 2016 en présence de Delphine ROULLET, Guillaume ROMANO et Brigitte ANNEREAU, membres de l'association.

Nous allons également assurer l'achat de kits scolaires (cahiers et crayons) pour environ 700 enfants répartis dans 5 écoles.

Une correspondance assidue se poursuit entre l'école Maro Vidua de Mervent et celle de Sahofika, avec échanges de documents sur la biodiversité, sur la vie des écoles, la présentation des enfants....

Le 20 mai 2017, l'association et les enfants de l'école de Mervent proposeront une représentation théâtrale sur la correspondance entre les 2 écoles, des danses malgaches....

Cette animation qui se déroulera salle Jean-Louis RIPAUD sera suivie d'une conférence au cours de laquelle seront visualisées les photos prises par les membres de l'association lors de leur déplacement à Madagascar.

Nous tenons à remercier les partenaires de l'année écoulée :

- le Conseil Départemental de la Vendée
- l'association Zazabrousse de Mervent
- le Natur'zoo de Mervent
- l'association BMC (Boissière Mervent Conservation)
- l'association Helpsimus de Paris.
- la municipalité de Mervent

Nous remercions également les équipes enseignantes des écoles de Mervent et de Sahofika, les parents et tous ceux qui ont activement participé aux collectes.

Et surtout un grand merci aux enfants de l'école Maro Vidua pour leur implication dans ce projet !! Misaotra (merci) !



« Cantine construite pour l'école de Sahofika »



« Fourneaux de la cantine »



« Premier repas servi à la cantine »



« Collecte de vêtements à l'école Maro Vidua – Mervent »

ASSOCIATION PERRURE EN FÊTE



Tout d'abord, l'association Perrure en fête souhaite remercier, chacun d'entre vous, venus nombreux lors de notre dernière édition. Merci aussi à la commune pour son implication. Bien entendu, merci à tous les adhérents et tous les bénévoles.

Malgré une thématique scabreuse « Perrure en fête se jette à l'eau... », l'édition 2016 se solde par de véritables instants de partage, de découverte et d'histoire. Les 60 ans du barrage de Mervent nous ont permis de revisiter notre commune grâce à des brèves de vie, des témoignages poignants. 300 repas ont été servis au cours de cette superbe journée ensoleillée.

Fort de cette belle édition, l'association s'est réunie lors de son AG, le 19 novembre, et a décidé, à l'unisson, de se remettre en chemin pour une nouvelle journée festive.

**PERRURE EN FÊTE,
le Dimanche 7 Mai 2017**

En attendant, si vous voulez prendre part à l'aventure et participer à l'organisation de cette journée, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serions heureux de vous accueillir, il y a tant de richesses et de connaissances en chacun de vous pour prendre place à nos côtés,



**La prochaine réunion aura lieu le 15 Janvier 2017.
Pour participer appelez au 02.51.00.25.07 ou par mail
à fete@grandeperrure.fr.**

ASSOCIATION LES AMIS DU SAINT LOUIS



La vénerie du cerf en forêt de Mervent est une véritable institution, la chasse à courre sur ce magnifique territoire a commencé dans les années 1950.

Jean-Luc Thomas est le maître d'équipage du Saint Louis, secondé depuis quelques années par Jean-Louis Anne. La meute se compose de 150 chiens Anglo-français tricolores, divisés en 2

chenils (Saint-Maurice-le-Girard et Andilly).

Les jours de chasses sont le mardi et le samedi. L'équipage chasse également en forêt de Chinon.



Monsieur Thomas tient particulièrement aux bonnes relations avec la société de chasse de Mervent. Le Saint Louis a souhaité créer une association qui se nomme « Les Amis du Saint Louis », afin d'organiser divers événements et vous permettre de participer à la vie de l'équipage (cartes de membres bienfaiteurs, calendriers...). Nous tenons à nous excuser pour les routes parfois très encombrées les jours de chasses.

Nous remercions la municipalité de Mervent de soutenir les associations.

ASSOCIATION DE GYM « LA DÉTENTE »

Ambiance d'anniversaire pour l'Assemblée Générale de la Détente ! Le club a convié ses adhérentes au restaurant de La Joletière pour fêter les 35 ans de l'association, les 20 ans d'animation d'Odile et les 10 ans de la rando sport santé.

Evelyne Bobineau, présidente, a relaté l'historique du club, félicité Odile pour le suivi de ses formations destinées à améliorer la qualité de ses cours et ainsi faire face à la concurrence et aussi remercié les licenciées pour leur contribution au succès de la rando pédestre.



Cette soirée conviviale a été appréciée de tous !

De plus, le dimanche 9 octobre, Annie, Sylvie, Liliane, Anne et Françoise, licenciées à la Détente, ont rejoint les 5000 « Joséphines » parties pour courir 5 kms au profit de la Ligue contre le cancer du sein et pour promouvoir le dépistage de ce cancer. Belle journée de solidarité féminine à la Roche sur Yon !

L'ASSOCIATION DES MUSICIENS AMATEURS (AMA) VENDÉE-ATLANTIQUE

Créée à Mervent en mai 2016, l'AMA comprend à ce jour une vingtaine de membres issus du Grand Ouest.

Elle a pour but :

- de réunir, de manière très conviviale, des amateurs de tout niveau pour jouer ensemble de la musique classique ou du jazz ; cinq réunions musicales chez des particuliers ont ainsi eu lieu en 2016.
- d'organiser des concerts publics gratuits en faveur d'œuvres caritatives. Les deux premiers se sont tenus en faveur de l'association Aide à l'Église en Détresse (AED) : le 19 novembre en l'église de Mervent, et le 20 novembre aux Épesses. A cette occasion, l'Association a fait l'acquisition d'un piano numérique, aisément transportable.



En 2017, les réunions musicales chez les uns ou les autres se tiendront à un rythme bimestriel. Un concert est prévu au Petit Théâtre de Fontenay-le-Comte le 5 février et des « moments musicaux » seront offerts dans des maisons de retraite.

Si vous êtes musicien amateur, débutant ou confirmé, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Bonne fêtes de fin d'année.

Contact : amavendat@yahoo.fr - 06 95 50 45 93

USAV



Nouveaux membres élus en juin : Pascal Godet, Ludovic Thibaud et Fred Terrasson. Nathalie Bossard a été élue et entame sa 9e saison au sein de l'USAV en tant que présidente. Cette saison sera l'année où de nouvelles actions seront mises en place.

1- Un service civique, en premier lieu, avec l'arrivée de Lilian Vessières qui sera au club jusqu'en juin. Il aura comme action la mise en place du PEF (programme éducatif fédéral), afin de promouvoir les valeurs éducatives du football. Elles auront lieu au sein de l'école de foot le mercredi et pendant les vacances scolaires, où des stages seront proposés aux jeunes footballeurs.

Quelques thèmes seront mis en avant : l'environnement (la réduction des déchets), la santé, etc...

2- La formation des arbitres : Morgane Terrasson vient d'obtenir il y a quelques jours son diplôme de jeune arbitre de district (JAD). Elle sera donc la première femme arbitre de l'USAV. Son tuteur est Miguel Batiot, arbitre officiel du club. Bjorn Franssen, quant à lui, officie en région, Lilian Vessières est JAD, et Pierre-Jean Mathé est arbitre auxiliaire.

3- la commission sponsoring : depuis quelques années, cette commission ne tournait pas « à plein régime ». Un nouveau groupe d'une dizaine de personnes motivées s'est constitué cette saison et beaucoup d'actions ont été mises en place à ce jour (ballons de matchs offerts par les sponsors qui sont également invités lors du coup d'envoi, etc...). Cette commission revit et le club remercie toutes les personnes qui soutiennent l'USAV. Effectifs seniors-jeunes : L'équipe fanion évolue cette saison en 2e division départementale, la première réserve en 3e division et la deuxième réserve en 5e division. Le groupe seniors sera géré par Gael Legras, qui remplace Vincent Zomenio. Au sein du groupement de jeunes : 1 équipe pour la catégorie U19, 2 équipes U17 et 1 équipe en U15. Ecole de foot de l'USAV : 3 équipes U13 (30 joueurs) 1 équipe U11 (17 joueurs) U9 (30 joueurs) U7 (20 joueurs)

■ CALENDRIER DES FÊTES 2016-2017

Tournoi en salle - Vendredi 23 décembre à Foussais-Payré
Choucroute (20 ans de l'USAV) - Samedi 4 février à Mervent
Tournoi de l'Avenir - Lundi 17 avril à Saint Hilaire-des-Loges
Vide-greniers - Dimanche 14 mai à Foussais-Payré

■ RENSEIGNEMENTS

Seniors,
 Groupement de Jeunes et école de foot
 Legras Gaël - 06 23 19 19 61

FOUSSAIS-PAYRE HANDBALL CLUB

■ POUR LA SAISON 2016/2017 :



Tout d'abord, Nicolas Corbel conserve sa place de président et Céline Coirier obtient la place de vice-présidente.

Ensuite la création d'une équipe sénior 2 féminine qui évoluera en Excellence départementale.

Et enfin, l'équipe loisir va se relancer mais qui aurait besoin d'un effectif plus étoffé, donc nous faisons appel aux amateurs !

Le Club peut se féliciter des trophées suivants pour la saison :

- Le label d'argent est venu récompenser l'école de hand.
- Cloé Corbel et Titouan Lettier un binôme d'arbitrage grade départemental, médaillé lors de la soirée label.
- 4 sélectionnées de Vendée : Maëlle Escurier, Julie Sergent, Noémie Billon, et Leslie Jourdain.
- Un parcours en Coupe de France Départementale, jusqu'au quart de finale, pour l'équipe seniors féminine. Puis une montée en excellence région.
- Sébastien Lambert effectuant un Service Civique du Comité de Vendée de handball pour la promotion du MONDIAL 2017.

Le club comptera alors 11 équipes avec environ 120 licenciés. Nous comptons sur vos encouragements tout au long de la saison pour les jeunes comme pour les équipes seniors. Chaque week-end, les matches seront annoncés chez vos commerçants.

■ PROCHAINES DATE À RETENIR :

Mars 2017 : Repas du club
 Juin 2017 : Tournoi non-licenciés

■ JOURS ET HORAIRES D'ENTRAINEMENTS :

- Equipes -8ans et -10ans encadrées par Amélie Guitton et Nelly Frouin : Mercredi 17h00-18h15
- Equipe -12ans féminine encadrée par Dominique Tacher : Mardi 18h30-20h15
- Equipe -12ans masculine encadrée par Amélie Guitton : Mercredi 17h30-19h00
- Equipe -14ans féminine encadrée par Nicolas Corbel : Jeudi 18h15-19h45
- Equipe -14ans masculine encadrée par Patrice Airiau : Mercredi 14h00 - 15h30
- Equipe -16ans féminine encadrée par Nicolas Chapillon et Julie Coirier : Mercredi 19h00-20h30
- Equipe -16ans masculine encadrée par Lucile Robineau et Maïté Franssen : Mercredi 14h00 - 15h30 et vendredi 18h15 - 19h30
- Equipes seniors féminines encadrées par Jean Louis Mathieu et Olivier Noroy : Mardi 20h30 - 22h00 et Vendredi 20h30 - 22h00
- Equipe seniors masculines encadrées par Jean-Louis Matthieu : Mardi 20h30 - 22h00 et Jeudi 20h30 - 22h00
- Equipe loisir encadrée par Olivier Noroy : Jeudi 20h45-22h15 (salle de Saint Hilaire des Loges)

■ COMPOSITION DU BUREAU POUR LA SAISON 2016/2017

Président : Nicolas Corbel
 Vice-président : Céline Coirier
 Secrétaire : Amélie Guitton
 Vice-secrétaire : Nelly Frouin
 Trésorier : Olivier Noroy
 Vice-trésorière : Dominique Seguinot
 Membres : Lucile Robineau, Sébastien Lambert, Patrice Airiau, Thibaud Chauvet, Maïté Franssen, Sonia Alletru, Cosette Grit

Pour tous renseignements, contacter
 Nicolas Corbel au 06 02 64 29 09

ASSOCIATION GUITARISSIMO

L'Association GUITARISSIMO, «ENSEMBLE DE GUITARES ACCOUSTIQUES», a été créée en décembre 2009 à Foussais-Payré, et compte à ce jour une quinzaine de guitaristes. Cette association est née il y a six ans avec comme objectif de favoriser la musique d'ensemble.

Actuellement, notre groupe se compose d'une dizaine de musiciens amateurs âgés de dix à soixante-cinq ans. Placés sous la direction d'Andreas AUMANN, nous pratiquons la guitare.

Même si notre répertoire a évolué au fil du temps, tant dans son style que dans sa difficulté, nous jouons toujours en acoustique à trois ou quatre voix.



Depuis la rentrée 2015, nous avons travaillé sur un projet ambitieux, puisqu'il s'agissait de présenter au public, d'ici le printemps 2016, un concert qui reprenait les morceaux de l'album *Sergent Peppers* des Beatles. Cela était pour nous l'occasion de célébrer sa sortie en 1967, il y avait tout juste 50 ans.

Nos répétitions ont lieu les samedis de 11h à 12h à la mairie de Mervent (salle des mariages).

A bientôt donc. Musicalement.

Contact : Andreas AUMANN andreas.aumann@sfr.fr

SOIRÉE JAZZ À MERVENT

Soirée Jazz à Mervent avec le Big Band parthénaisien JAZZ A NEW PARTH

Samedi, 4 mars 2017,

Salle des congrès à la mairie de Mervent. Début 20h30. En première partie, l'atelier jazz de Saint-Hilaire-des-Loges. En deuxième partie le Big Band JAZZ A NEW PARTH a été créé il y a plus que 30 ans comme atelier de jazz au sein de l'école de musique de Parthenay et, depuis, est devenu une institution culturelle dans les Deux-Sèvres avec des participations régulières aux festivals comme Jazz Au Fil De L'eau ou Le Jazz Bat La Campagne.

Actuellement l'orchestre est composé d'une vingtaine de musiciens avec 2 chanteurs (Jean-Michel Godin et Muriel Maus) qui se font le plaisir de vous interpréter des grands standards de l'époque Swing.

Depuis quatre ans l'ensemble est dirigé par Andreas Aumann qui est aussi l'auteur de tous les arrangements. Ne manquez pas cette bouffée de joie et d'énergie qui est caractéristique pour cette musique des grandes années du jazz !

Pour tout renseignements et réservations vous pouvez appeler le 07 50 34 19 32

Tarif : adulte 8 € - Tarif réduit : 5 € (étudiants, chômeurs...)
Gratuit - 18 ans



ASSOCIATION	PRESIDENT	TELEPHONE
PGACTM (AFN)	M. Yves CHAIGNEAU	02 51 00 20 32
Comité de Parents d'Elèves	Mme Sabrina MÉTAIS	02 51 00 64 68
La Chasse Merventaise	M. Stéphane COUSIN	02 28 13 90 95
Rando Merventaise	M. Olivier METAIS	02 51 00 64 68
Gymnastique Volontaire « la Détente »	Mme Evelyne BOBINEAU	02 51 00 26 88
Nautisme Fontenay-Mervent	M. Eric LEROUGE	02 51 00 22 13
Pas de Pneus Dans Mon Eau	M. Christophe MOREAU	02 51 00 08 46
Mère et vent	M. Pascal CHAUVET	02 53 72 05 02
Perrure en Fête	Mme Marie-Hélène BERNARD	02 51 00 25 07
Margouillat 9.7.4	Mme Jeanine TOUTIN	02 72 39 32 72
Les Murailles de Maireventi	M. Eric SESBOUE	02 53 72 05 52
Espoir Merventais Pétanque	M. Gilles SAILLY	02 51 00 07 91
Saho Vidua	Mme Brigitte ANNEREAU	09 62 21 94 57
Association des musiciens amateurs Vendée-Atlantique	Mme Christine SESBOUE	06 62 25 47 83
Association des Amis du Saint-Louis	Mme HAYE Sylvie	05 49 32 61 80

ÇA S'EST PASSÉ À MERVENT CET AUTOMNE

16 septembre 2016



Les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école Maro Vidua ont organisé une collecte de vêtements au profit de leurs camarades malgaches de Sahofika. Ils ont créé les affiches, tenu les stands en expliquant le projet et en présentant les partenaires (Saho Vidua, Natur'zoo, BMC et Helpsimus). Pour des questions de douane, ils ont trié et comptabilisé tous les vêtements donnés. Bravo à eux !

Un super résultat pour la collecte : 576 tee-shirt, 326 pantalons, 201 pulls, 65 chemises, 40 jupes, 78 shorts, 88 robes, 57 paires de chaussures, 74 paires de chaussettes, 31 blousons, 7 vestes de sports, 9 vestes, 1 chapeau, 50 sous-vêtements, 4 casquettes, 2 serviettes de bain, 9 paires de collants, 4 sacs à main, 93 pyjama, 3 manteaux, 5 bonnets, 2 draps, 6 peignoirs, 3 ceintures, 71 vêtements bébé, 17 sweats, 2 bandeaux, 6 écharpes, 3 gants, 1 foulard, 3 ponchos, ...

17 et 18 septembre 2016



À l'occasion des Journées du patrimoine, la commune a organisé, en lien avec l'association les Murailles de Maireventi, un parcours patrimonial signalé sur plusieurs sites : le quartier ancien, l'église, les remparts, le parc du château. Autour de l'église, des panneaux expliquaient le quartier ancien. Dans l'église sur une bande-son de Saint Preux, le public pouvait assister à l'arrivée à Mervent du père de Montfort « sauveur des pauvres ».

22 septembre 2016



Le 22 septembre, une journée détente a été organisée par le Centre Communal d'Action Sociale de Mervent. Une trentaine de personnes ont participé à la croisière sur la venise verte. Cette balade a été un moment de convivialité avec une superbe ambiance. Le soleil a accompagné le groupe tout au long de la sortie dans ce cadre unique et historique. Ils ont pu découvrir le Marais Poitevin et sa Sèvre Niortaise, les passages d'écluses qui ont donné lieu à des commentaires émis par le guide et très appréciés de tous.

Le groupe recommande cette excursion à tous ceux qui n'ont pas pu venir avec eux.

27 septembre 2016

Lors de l'évènement Nettoyons la Nature du samedi 27 septembre, quelques adultes et jeunes ont parcouru les sentiers forestiers, le plateau de Pierre Brune, les cabanons en forêt, le Bourg et Pruneau. Le lundi suivant, ce sont les enfants qui ont nettoyé le parc de la Mairie, les alentours de la salle Jean-Louis RIPAUD et certaines rues du bourg. Comme d'habitude papiers, sacs plastique, canettes, bouteilles verre et plastique, mégots et bien d'autres déchets ont été jetés négligemment un peu partout pour un poids total de 275kg ! Merci à tous pour votre participation



à l'opération et votre implication.
 Quelques rappels pour vous aider à réfléchir à la durée de vie de nos déchets dans la nature et méditer sur ce proverbe chinois « Si tu penses à un an sème une graine, si tu penses à dix ans plante un arbre, si tu penses à cent ans change la conscience »



2 octobre 2016



Le 45ème Tour de Vendée, une course longue de 203,8km, est passée à Mervent le dimanche 2 octobre en fin de matinée. Environ 150 coureurs ont pris le départ à Fontenay-le-Comte pour une arrivée à la Roche-sur-Yon. Merci aux bénévoles merventais qui ont assuré la sécurité de la course sur la commune.

11 octobre 2016



Cette année pour la quinzaine bleue, les CCAS de Mervent et Foussais-Payré avaient organisé, sur le thème « La Récré », un après-midi de convivialité et de partage. Cette manifestation s'est déroulée dans la salle Gaston Goulard de Foussais-Payré. Les enfants de la garderie ont participé à la décoration des tables, et pendant les TAP (Temps d'Activité Péri scolaire) avaient préparé quelques petites saynètes, des danses, des mouvements de gymnastique. Le groupe Jack et Daniel nous ont interprété des chansons connues. Pour clore ces festivités, un goûter a été offert par les municipalités de Mervent et Foussais-Payré.

16 octobre 2016



Beau succès pour la 10ème édition de la RANDO SPORT SANTE !

Soleil et douceur ont permis de rassembler 391 marcheurs au cœur de notre belle forêt.

La Détente remercie toutes les personnes, licenciées ou non, pour leur aide précieuse à l'organisation de cette journée.

4 novembre 2016



Dans le cadre du festival Mélusicales, un concert de Lise BERTHAUD, Michel PORTAL et Xénia MALIAREVITCH, trio atypique, s'est tenu en l'Eglise de Mervent, accueillant de nombreux spectateurs.

5 Novembre 2016



L'équipage Saint Louis a fêté la Saint Hubert, patron de tous les chasseurs. Ils se sont réunis en l'église de Mervent. Environ 200 personnes étaient présentes pour la bénédiction, accompagnés des trompes les Échos de Vendée. Un vin d'honneur a ensuite été offert par l'association à la salle de la mairie.

11 novembre 2016



Après un office religieux et un dépôt de gerbe au monument aux morts, Yves Chaigneau, président de l'ACPG (Association des Combattants Prisonniers de Guerre) et CATM (Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc) a remis la médaille du combattant à Gérard Vitry et la médaille départementale du ACPG et CATM à Renée Gandrillon, responsable des veuves, et à Gilles Mansandre.

20 novembre 2016



Le Comité de Parents d'Elèves a organisé pour la 3ème fois son « Vide ta chambre ». Ils ont accueilli 31 exposants dans la salle Jean Louis Ripaud de Mervent. De nombreux visiteurs ont pu découvrir jouets, vêtements, livres, CD, DVD, matériels de puériculture... autour d'une restauration rapide et une buvette dans une ambiance conviviale et familiale.

19 novembre 2016



L'association des Musiciens amateurs Vendée Atlantique a organisé un concert dans l'église. Il sera en faveur de l'Aide à l'Église en détresse, et plus particulièrement pour les chrétiens d'Orient. Les artistes étaient de différentes régions : le violoniste, Frédéric Planchon vient de Lyon ; le flûtiste, Jacques Longchamp, de l'abbaye de Ligugé, près de Poitiers ; la chanteuse, Christiane Lusignan, de Nantes, et les pianistes Ysabel de Dinechin, Denis Guilbert et Alain Schaefer sont vendéens.

3 décembre 2016



Le Merventhon, cette année encore, a remporté un vif succès : un loto, une bourriche, un fil rouge et la soirée cochon grillé-karaoke avec une centaine de participant au repas. Un grand merci à Monsieur Laurent GERAY et Monsieur Joël GERBAUD pour nous avoir cuisiné les cochons depuis le matin. Belle victoire ! Nous avons reversé à l'AFN (Association Française contre les Myopathies) environ 2000€ euros.

10 décembre 2016

Dans la salle Jean-Louis RIPAUD, nos aînés ont assisté au repas de fin d'année offert par la municipalité. Cette journée a commencé par une surprise : Une introduction musicale par l'association Guitarissimo. Les festivités se sont terminées par des danses orchestrées par Lionel et Louissette MAUPETIT. Merci aux bénévoles pour l'aide à la fabrication des décorations.



HÉBERGEMENTS - RESTAURATION - BARS COMMERCES - ENTREPRISES - LOISIRS - SANTÉ

HÉBERGEMENTS

CAMPINGS

- Camping de « la Joletière »
La Joletière
- Camping « les Amis de la Forêt »
129, route de la Bironnière
- Camping à la ferme
La Grande Perrure

CHAMBRES D'HÔTES

- Le Logis de la Cornelière
- L'auberge de la forêt
Les Essarts

GITES RURAUX

- M^{me} BROOKE Karen
32, chemin du Chêne Tord
- M^{me} BELY Laëtitia
gîte de Diet - Pouzauges (85700)
- M. MOREAU Christophe
Gîte de la croisée des chemins
Mervent Bourg
- M. SUCHET Laurent
Gîte de la Vallée
rue de la Vallée

RESTAURATION - BARS

- Restaurant « La Joletière »
La Joletière
- Bar-Restaurant « Au Fil de l'Eau »
116, route Touristique
- Bar - Restaurant
« Le Mangoustan »
2, route du Lac
- Bar de la Place
1 Place du Hérault
- Snack-bar
« Les amis de la forêt »
(1er avril - 30 sept)
129, route de la Bironnière
Location de salle
- Restaurant
« l'Auberge de la Forêt »
Les Essarts

COMMERCES

ALIMENTATION

- Halldis
15, place du Hérault

TRAITEUR

- Traiteur RIVASSEAU
21, route du Lac

APICULTURE

- MAT-API - Vente de matériel
d'apiculture
Route du Pont du Nay

VENTE DE LAIT CRU FERMIER

- E.A.R.L le Bois Tourenne
(Anne et Claude PICARD)
Le Nay

INFORMATIQUE

- SIBAP Informatique
262, route de la Haute Forêt

ABATTAGE et DÉBARDAGE

- NAULLEAU Abattage et
Débardage
106, route de la Bironnière

TRANSPORTS FORESTIERS

- Transports NAULLEAU
104, Route de la Bironnière

SCIERIES

- Scierie de Mervent
30, route de la Haute Forêt
- STBF
Route du Pont du Nay

BOIS DE CHAUFFAGE

- CT Bois Energie
9, route du Pont Barrot

DÉCORATION - GRAVURE PEINTURE

- M^{me} DIOT Jacqueline
4, rue du Moulin à Tan
Les Loges

AGENCE IMMOBILIERE

- Transact Immo
Le Coteau de St-Thomas
- Damien SABOURAUD
Mandataire I@D France
Le Sablon

COIFFURE - ESTHÉTIQUE

- Alex Coiffure
11 place du Hérault

PRÊT-À-PORTER - BIJOUX - ACCESSOIRES

- Ça vaut le détour
7, place de l'Eglise

PAYSAGISTE

- « Paysage Sympa »
DESMIER Denis
101, route de la Bironnière

GARAGES-MOTOCULTURE

- SARL Garage de la Forêt
34, route du Lac
- ROSA Motoculture
12, route de l'Ardiller

TAXI

- Taxi SPENNATO Dany
90, route de la Bironnière

FRUITS ET LEGUMES

- M. Jean-Pierre NAULET
95, route de la Haute Forêt

MENUISERIE - CHARPENTE

- M. Sylvain FORT
Saint-Thomas
- COUDRONNIÈRE S.A.S.
91, route de la Bironnière
Charpente, menuiserie bois alu
PVC

MULTISERVICES

- Petits travaux d'entretien
bâtiments, entretien paysager,
élagage
Fabrice PHELIPEAU
23, lot. le Champ Chaillon

CHAUFFAGE - PLOMBERIE ÉLECTRICITÉ - ZINGUERIE ÉNERGIES RENOUVELABLES

- SARL Alain et Denis
GACHIGNARD
9, route de la Bironnière

TISSUS

- Maison du Rideau
85 route du Lac

LOISIRS

- Musée « Les Amis de la Forêt »
127, route de la Bironnière
- Base de Loisirs
150, route Touristique
- Parc d'attractions
de Pierre Brune
Pierre Brune
- Natur'Zoo de Mervent
Le Gros Roc

SANTÉ

- Cabinet Médical
9, Place du Hérault
Dr Gabriela Ghioca
Dr Mathias Lordier
- Cabinet dentaire
19, place du Hérault
Dr Oana Potarnichie
- Cabinet d'ostéopathie
2, place du Hérault
M^{lle} Claire Delhumeau
- Cabinet de kinésithérapie
4, place du Hérault
M Bernard Dieulangard

CARNET 2016

PREMIERS SOURIRES



NIKITA BARKER-SMITH	14 mars
TYANA RIVIERE	17 avril
THÉODORE LAURENCON	6 mai
TOM MOUNIQUA	24 mai
HÉLORY LOUINEAU	22 juillet
GASTON LÉAU	29 août
OXANNA MAUGARD	18 octobre
LOUCAS MARTIN	23 octobre
CHLOÉ BRIAT TARDY	24 novembre

MARIAGES



**AURORE VALIN
ET THIERRY GUILLEMET**
**CÉLINE HAYE
ET ARNAUD BOURDON**

NOS PEINES



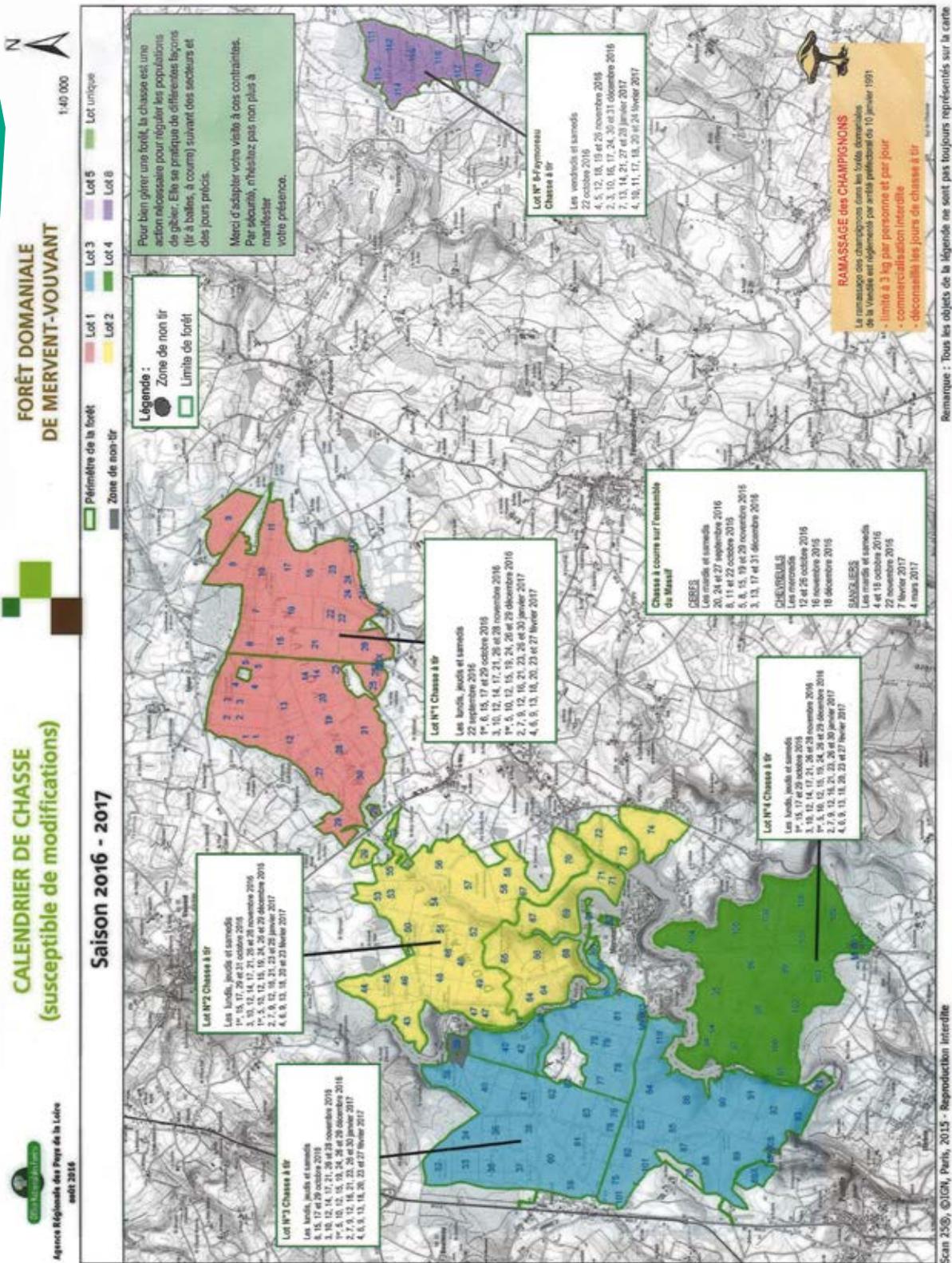
4 juin	ANDRÉ SUZE	28 décembre
	MICHELINE DIEUMEGARD	14 février
2 juillet	CONSTANCE MEURDESOF	10 mars
	MARIE WEBER	29 mars
	GISÈLE GACHIGNARD	29 mars
	JEAN-PAUL BESSON	26 avril
	JEAN RAGOT	28 mai
	STANLEY BELLIS	5 juin
	JACQUELINE DOMINÉ	5 août
	EDGAR RAAPOTO	21 octobre
	MARIE-ODYLLE GUERIN	23 octobre
	JEAN RICHEZ	6 novembre

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1^{er} semestre 2017

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
14 janvier	Vœux du Maire	Municipalité
4 février	Repas dansant	U.S.A.V
4 mars	Soirée Jazz	Big Bang parthenaisien
5 mars	Loto	Association l'Espoir Merventais Pétanque
11 mars	Repas dansant	Comité Parents Elèves
7 avril	Carnaval de l'école	Ecole – Comité Parents Elèves
7 mai	Fête de la Grande Perrure	Association Perrure en fête
20 mai	Théâtre	Ecole Maro Vidua et association Saho Vidua
18 juin	Rando merventaise	Association Rando Merventaise
2 juillet	Fête de l'école	Comité Parents Elèves

N.B : Le calendrier étant susceptible d'être modifié, vous en serez informés en temps utile.

CALENDRIER DE CHASSE



RÉCOMPENSE « LA PHOTO MYSTÈRE »

PHOTO MYSTÈRE AUTOMNE



La gagnante est :
Bérengère FEVRIER
(Mervent)

La réponse était :
Le tunnel aux jeux d'enfant
Parc du Château.

PHOTO MYSTÈRE PRINTEMPS



La gagnante est :
Marlène BON
(Mervent)

La réponse était :
Les illuminations de Noël centre
commercial du bourg

PHOTO MYSTÈRE HIVER



Le gagnant est :
Esteban LIAIGRE
(Mervent)

La réponse était :
Poteau de but du terrain de foot
des Ouillères

Les gagnants de cette année se verront offrir une récompense qui leur sera annoncée lors des vœux du Maire, le samedi 14 janvier 2017.

CONCOURS « LA PHOTO MYSTÈRE »

Et notre concours continu.

PHOTO MYSTÈRE HIVER
Où c'est-y ?



Bulletin

Historique de Mervent

Cette année pour le bulletin historique, « Cul de Bray » est le thème traité par Maryline VINCENT.

Retrouvez ce bulletin historique n°52, disponible en Mairie sur demande au 02 51 00 20 10 ou par mail à mairie.mervent@wanadoo.fr

Consultable sur le site internet www.mervent.fr très prochainement.



Bulletin n° 52

La seigneurie de Cul-de-Bray

Je dédie ce bulletin « aux hommes et aux femmes qui, au cours des siècles, se sont accrochés à ce morceau de Poitou ... A ceux et celles qui ne sont plus qu'un nom et un prénom sur les registres ... A ceux et celles qui ont façonné ce pays ».

L'histoire de la seigneurie de *Cul-de-Bray* n'est pas très connue et les écrits la concernant sont peu abondants. Je vais essayer de vous la retracer.

Les derniers soubresauts de cette ancienne seigneurie eurent lieu à la fin du 19^{ème} siècle et début du suivant. A ce moment-là, un petit nobliau, Mr de Béjarry, qui est alors propriétaire de cette « maison noble », fait encore vibrer ce petit village de *Cul-de-Bray*, lorsqu'il arrive dans sa propriété avec ses



équipages dont de nombreux chevaux et une meute d'une cinquantaine de chiens. Demeurant en général à Paris, il vient ici, s'installer dans les vestiges d'un ancien château féodal, pour ses chasses hivernales en forêt de Mervent (appelée, aujourd'hui, forêt de Mervent-Vouvant).

← Mr de la Débaterie ci-dessous Mr de Béjarry

On imagine le remue-ménage, le va et vient, les bruits, les cris qu'occasionnent cette venue.

← à gauche : statue sculptée par Mr de Fontaines

Puis, ensuite, les départs matinaux dans le froid du matin en compagnie de ses invités, amis chasseurs avec leurs équipages : Mr le comte Ernest de la Débaterie (ce dernier descendait à Vouvant même), de Lespinay (retrouvait sa meute à Mervent

), de Chevallereau (retrouvait aussi sa meute à Mervent), du baron René de Landreau, de Baudry d'Asson, du comte de Jousselin, de Mrs de Beauregard, Mr Henri de Fontaines (voir à propos de ce dernier, bull. *Accident mortel en forêt de Mervent* n° 11, sa mort lors d'une chasse ; ce dernier parcourait parfois presque 50 km dans la journée, mangeait à cheval et y faisait même des sculptures sur bois), de Blanpain de St-Mars (retrouvait lui aussi sa meute à Mervent), de Godet de la Ribouillerie, Mr de Du Temps, de Suyrot, . . . , sans compter les officiers de Fontenay et même de Niort. Tous, en habit rouge et pantalons blancs, bottés, le cor en bandoulière, étaient accompagnés aussi de leurs chevaux, de leurs meutes, et parfois de leurs maîtresses, pour aller chasser dans notre forêt domaniale très prisée alors ! Mais tous ces chasseurs, en pratiquant la chasse, ne suivaient pas le même idéal et n'obéissaient pas aux mêmes raisons. Les uns y voyaient le moyen de se créer des relations agréables, les autres songeaient nettement au commerce et la vente de leurs chiens était pour eux un profit réel tandis que d'autres s'y ruinaient ! Au siècle dernier, un des gentilshommes dont j'ai cité les noms plus haut a dû sacrifier à sa passion de la chasse (d'après les dires de son petit-fils), une cinquantaine de ses métairies pour faire face à toutes les dépenses que lui occasionnaient les nombreuses chasses qu'il organisait. Il faut dire qu'elles duraient plusieurs jours et se terminaient (voir



Bulletin d'information municipal
N° 10 - Décembre 2016

Directeur de publication :
Joël Bobineau

Rédacteur en chef :
Damien Sabouraud

Comité de Rédaction :
Sonia ALLETRU, Jacky BELOUIN
Stéphane BONNEAU, Jackie LARDY
Evelyne TOUTAIN

*Imprimé par SAS Raynaud Imprimeurs
BP 13 - 79160 Coulonges-sur-l'Autize*